

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 66

MONTREAL, LE MERCREDI 26 MARS 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Et la classe moyenne?

D'après le ministre des Finances, «la classe moyenne est favorisée» par la réforme fiscale contenue dans le deuxième budget Landry. Pourtant, l'opposition prétend le contraire. Qui dit vrai? Tentative d'y voir clair. Sans prétention de pouvoir trancher aujourd'hui.

Selon M. Landry, donc, la classe moyenne est gagnante. Pour nous en convaincre, il distribue des tableaux qui indiquent qu'un couple avec deux enfants, disposant de deux revenus totalisant 30 000 \$ fera un gain de 1296 \$ par année une fois en vigueur, le 1er janvier 1998, la baisse d'impôt annoncée hier.

Le même tableau indique que le même couple gagnant 25 000 \$ par année ferait un gain de 1354 \$. Quelle aubaine!

Par contre, trouvez une famille dont les deux parents ont réussi à ramener à la maison 35 000 \$ et le gain n'est plus que de 431 \$ par année. Si le couple gagne 40 000 \$, ce qui n'est pas rare au Québec, son gain chute à 161\$ par an.

Au départ, donc, il s'agit de savoir ce que l'on entend par classe moyenne. Une famille de quatre, avec 30 000 \$ par an, fait-elle partie de la classe moyenne?

D'autre part, ces chiffres sont trompeurs. Parce qu'ils ne tiennent pas compte de l'impact de la hausse d'un point de la taxe de vente à compter du 1er janvier prochain.

M. Landry fournit un second tableau qui tient compte de cette hausse de la TVQ, un tableau incomplet qui ne contient les données que pour les couples ayant deux enfants mais ne disposant que d'un seul revenu (ce qui correspond à la minorité des couples québécois).

Le reste que, d'après ces chiffres, le couple moyen gagne. Il faut le reconnaître. Sauf que la vie n'est pas si simple, comme le rappellent d'autres observateurs.

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, rappelle avec pertinence que ces gains ne tiennent pas compte de la hausse des droits d'immatriculation. Ils ne prennent pas en considération l'augmentation des tarifs d'Hydro-Québec, dont les profits viennent gonfler les revenus du gouvernement.

Le ministre ne calcule pas l'effet de l'augmentation de 102 millions des taxes scolaires annoncée la semaine dernière et dont l'effet sera concentré à Montréal. Ni la hausse appréhendée des taxes municipales à la suite du transfert aux villes de responsabilités d'une valeur de 500 millions. Les calculs n'incluent pas la contribution de solidarité de 83 millions par année annoncée au sommet économique et ne tiennent pas compte de la disparition d'une flopée de crédits d'impôt et de la hausse de diverses taxes depuis deux ans, y compris le nouveau régime d'assurance-médicaments.

Les documents budgétaires ne sont d'aucun secours pour voir l'effet réel sur la classe moyenne des mesures prévues à la politique familiale. Le conseil de la famille estime que la classe moyenne recevra moins d'argent de l'Etat qu'il n'en reçoit présentement, la nouvelle politique étant surtout destinée à lutter contre la pauvreté et à inciter les familles à faibles revenus à rester sur le marché du travail.

La classe moyenne, une fois tout considéré, va-t-elle sortir gagnante?

Tout cela est sans compter que bien qu'il réduise l'impôt, Québec hausse la taxe de vente. Ce transfert de taxation sur le revenu gagné au revenu dépensé favorise évidemment ceux qui ont les moyens de mettre de l'argent de côté. Or, les contribuables de la classe moyenne sont certes ceux qui ont le moins les moyens d'épargner car ils dépensent tout près de la totalité — quand ce n'est pas la totalité — de leurs revenus pour subvenir à leurs besoins.

Comme le souligne Pierre Paquette, de la CSN, l'une des grandes difficultés avec les taxes à la consommation, c'est qu'il est pratiquement impossible, à la fin de l'année, de déterminer qui, de quel échelon de revenus, a payé quelle part de la taxe perçue par le gouvernement.

De même, la plupart des gens sont incapables de calculer combien ils ont payé de taxes sur les produits et services dans une année alors qu'ils sont en mesure de lire sur leur déclaration de revenus annuelle et sur leur talon de chèque de paie combien ils paient d'impôt.

Cette forme de taxation est donc moins transparente.

Le ministre des Finances dit lui-même que pour les deux premières années d'application l'effet de sa réforme fiscale est neutre. Dans l'ensemble, les contribuables ne verseront pas moins d'argent au gouvernement.

Mais la manœuvre est habile. Les salariés verront l'effet de la baisse de l'impôt sur leur paie dès janvier 1998. La hausse de la TVQ, ils la ressentiront avec moins d'acuité, puisqu'elle se répartit sur des milliers d'achats chaque année, quelques cents par ci, quelques dollars par là.

Donc, la classe moyenne sort-elle gagnante? Ce sera bien sûr comme d'habitude aux contribuables d'en juger. Leur jugement viendra aux élections. Et ce jugement sera établi certes sur quelques calculs. Mais surtout, comme d'habitude, sur le sentiment d'être plus ou moins heureux aujourd'hui qu'hier. Ce sont toujours des critères subjectifs qui l'emportent.

MÉTÉO

Montréal	Pluie le matin, ciel variable en après-midi.	Québec	Ciel variable.
Max: 3 Min: -3		Max: 2 Min: -7	

Détails, page A 4

INDEX

Budget.....	B 1	Idées.....	A 7
Annouces.....	B 6	Le monde.....	A 5
Avis publics ..	A 4	Les sports.....	A 4
Bourse.....	B 6	Montréal.....	A 3
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 6
Économie.....	B 4	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6		

CULTURE

Le MF de Radio-Canada relance l'ère du direct, page B 8



MONTREAL

Un Québécois invente un moteur d'auto révolutionnaire, page A 3

LE MONDE

La Chine récompense Washington, page A 5



Landry donne d'une main et prend de l'autre

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, avait réservé une surprise aux contribuables pour son deuxième budget: une baisse d'impôt à compter de janvier 1998. Cependant, cette bonne nouvelle est compensée par une mauvaise: il ordonne, à la même date, une augmentation d'un point du taux de la taxe de vente (TVQ) qui passera de 6,5 à 7,5 %.

Dans la même veine, le ministre des Finances annonce une gamme de mesures visant à favoriser les investissements et la création d'emplois qui lui coûteront quelque 300 millions de dollars. Par contre il rompt une promesse préréférendaire en privant les grandes entreprises du remboursement de la TVQ promis en 1995, ce qui représente une économie de 517 millions.

Le gouvernement prévoit atteindre à la fin de 1997-98 son objectif de réduction du déficit qui baissera d'un milliard par rapport à cette année pour s'établir à 2,2 milliards tel que prévu à la loi anti-déficit. A ce rythme, le déficit devrait être complètement éliminé en l'an 2000.

Ce qui retient le plus l'attention de ce budget, c'est la réforme fiscale qu'il contient et qui annonce déjà de quoi sera faite, au Québec, l'ère post-déficit: elle sera faite d'abord d'une baisse des impôts. En effet, en l'an 2000, une fois la réforme pleinement en vigueur, les contribuables du Québec paieront 280 millions de moins en impôt par année.

Toutefois, cette diminution d'impôt n'affectera pas tout le monde de la même façon. Ainsi, les ménages gagnant 50 000 \$ ou moins par année verront leurs impôts diminuer de 15 %. Les trois-quarts des ménages au Québec sont dans cette catégorie. Par contre, ceux dont les reve-

VOIR PAGE A 8: LANDRY

LE DEUXIÈME BUDGET DE BERNARD LANDRY

Hausse de la TVQ

La taxe de vente du Québec (TVQ) passera de 6,5 à 7,5 %, ce qui procurera des revenus additionnels de 675 millions par année à l'État. Les ménages à faibles revenus seront protégés de cette hausse par une bonification des crédits d'impôt pour taxe de vente.

Réforme de la fiscalité

Une réforme de la fiscalité entraînera des baisses d'impôt de l'ordre de 15 % pour les ménages gagnant 50 000 \$ ou moins par an. La réduction sera de 3 % pour les ménages gagnant plus de 50 000 \$. Quelque 200 000 contribuables de plus n'auront aucun impôt à payer.

Voici le niveau de revenu à partir duquel les contribuables paient de l'impôt

avant la réforme	27 317 \$
après la réforme	30 189 \$

Couple ayant deux enfants, un seul travail

avant la réforme	20 113 \$
après la réforme	21 155 \$

Parent seul ayant un enfant

avant	9964 \$
après	10 695 \$

Célibataire vivant seul, moins de 65 ans

Création d'emplois

Les entreprises obtiendront un remboursement de 1200 \$ de leurs taxes sur la masse salariale pour chaque emploi créé. Les nouvelles PME auront un congé de taxes et d'impôt de cinq ans.

Vers le déficit zéro

Le déficit de l'exercice 1997-98 sera de 2,2 milliards grâce à une réduction des dépenses de 2,3 milliards. En 1997-98, le gouvernement dépensera 40,3 milliards, incluant 5,9 milliards pour financer sa dette; il récoltera 38 milliards, dont 32,3 milliards de façon autonome et 5,8 milliards provenant des transferts du gouvernement fédéral.



Ce qui retient le plus l'attention de ce discours sur le budget prononcé hier à l'Assemblée nationale par le ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, c'est la réforme fiscale qui annonce déjà de quoi sera faite, au Québec, l'ère post-déficit: d'une baisse des impôts.

Pour tout savoir sur le budget présenté hier

- Les points saillants, page B 1
- Québec déléste 625 millions dans la cour des municipalités, page B 1
- Un plan d'investissement de 5,3 milliards pour la création d'emploi, page B 2
- Les réactions au budget, page B 2
- Les travailleurs à pourboire sont mis à contribution, page B 3
- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: Un vrai budget, page A 6

Réforme de la fiscalité

Baisses d'impôt de 15 et 3%

Une déclaration simplifiée pour la majorité des contribuables

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

À partir du 1^{er} janvier 1998, les contribuables québécois paieront moins d'impôt, 15 % de moins pour les ménages gagnant moins de 50 000 \$ et 3 % de moins pour les ménages gagnant plus de 50 000 \$. En outre, la déclaration d'impôt comprendra une table d'imposition à trois paliers plutôt que cinq, pourra servir aux deux conjoints, tiendra dorénavant sur une page recto verso et comprendra un crédit d'impôt forfaitaire de 2350 \$ pour ceux et celles qui le désirent. Cette déclaration simplifiée visera près de 80 % des contribuables québécois. Les effets de l'importante, et surprenante, réforme de la fiscalité annoncée hier par le ministre des Finances Bernard Landry commenceront à se faire sentir, par la baisse de l'impôt retenu à la source, dès le 1^{er} janvier prochain, soit avant la tenue des prochaines élections. Un an plus tard, les contribuables en tireront d'autres profits lors de la période de déclaration des revenus, soit avant le prochain référendum.

Cette année, ni le gouvernement ni les citoyens ne feront d'argent avec la réforme. Financée en grande partie par l'augmentation de 1 % de la taxe de vente, les mesures annoncées hier réduiront de 841 millions le fardeau fiscal des particuliers d'ici la fin du siècle. Le ministre Landry décrivait hier sa réforme en termes de «liberté fiscale». «C'est une manière de laisser les gens disposer de leur argent comme ils l'entendent», a-t-il dé-

Les mesures annoncées par Landry réduiront de 841 millions le fardeau fiscal des particuliers d'ici la fin du siècle

VOIR PAGE A 8: IMPÔTS

Un reliquat industriel: la fourrure

Le cœur économique, le pouvoir financier du Québec habite la rue Sainte-Catherine et ses environs. Réputation oblige, entre Peel et Bleury, les grandes chaînes commerciales ont leurs vitrines. Seul le quartier de la fourrure témoigne du passé industriel des lieux. Pour le reste, c'est cahin-caha.

Deuxième d'une série de quatre textes

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Peel, Mc Gill College, Bleury... C'est là, la dernière nommée, qu'il faut commencer. Parce que c'est par cette artère que la bourgeoisie anglophone a quitté le Vieux-Montréal. Parce qu'elle est un point de chute. Parce qu'elle ceinture la dernière activité industrielle du centre-ville: la fourrure. L'espace qu'occupe le quartier de la fourrure est petit, mince. C'est quatre à six édifices de huit à dix étages.

Aujourd'hui, selon les chiffres fournis par Bernard Vallée du collectif L'autre Montréal, la production de manteaux et capes en fourrure totalisent environ 70 % de ce qu'elle était il y a encore vingt-trois ans. A quoi est donc attribuable ce recul de l'industrie? «Aux campagnes européennes de boycottage visant la fourrure naturelle. Elles ont fait mal», a constaté M. Vallée.

Auparavant et pendant longtemps, certains des travailleurs, des ouvriers de cette industrie, habitaient dans le coin. Il en reste des traces. De maigres, très maigres traces. Où? Rue Bleury,

entre Sherbrooke et Ontario. Lorsqu'il n'était pas à l'emploi des entreprises faisant dans la fourrure, ce petit monde était à l'emploi des ateliers de confection, imprimeurs et autres manufactures du coin.

Tout cela a pratiquement disparu. Comment? Pourquoi? Le lent déclin économique de Montréal. «Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, de poursuivre M. Vallée, les politiques fédérales en matière de développement régional ont favorisé le déplacement de l'activité industrielle vers le centre du pays, principalement Toronto.»

Ensuite, dans les années 60 et 70, mais surtout dans les années 60, «le déplacement à l'échelle mondiale des activités manufacturières a accéléré ce déclin.» Depuis peu, ces immeubles vidés de leurs activités industrielles se transforment lentement en des lieux où voisinent des services. Future Shop en est l'exemple le plus récent.

Future Shop et St-Régis
Commissaire industriel à la Ville de Montréal, Pierre St-Marie a qualifié d'intéressante

VOIR PAGE A 8: FOURRURE

Cent mesures pour relancer les Forces armées

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Reconnaissant que les Forces armées canadiennes traversent une grave crise, le ministre de la Défense nationale, Doug Young, a proposé hier cent mesures visant à redresser le moral des troupes, à réformer le système de justice militaire et à sensibiliser les soldats et les officiers aux questions de valeurs et d'éthique.

D'ici la fin de l'année, les militaires obtiendront une augmentation de salaire et pourront faire part à un ombudsman de leurs récriminations envers leurs supérieurs. Les services d'enquête de la police militaire fonctionneront de façon indépendante de la chaîne de commandement alors que les procédures régissant les procès sommaires et en cours martiales se rapprocheront de celles utilisées devant des cours civiles. Enfin, les Forces armées vont mettre un accent particulier sur le développement des valeurs, de l'éthique et des qualités de chefs et sur la formation et l'éducation à tous les niveaux.

Au cours d'une conférence de presse à Ottawa, le ministre a rendu publique une lettre, adressée au premier ministre Jean Chrétien, où il indique que les réformes qu'il propose découlent du constat que «les problèmes [des Forces armées] touchent des questions fondamentales comme les valeurs, le leadership, la justice militaire et la discipline». Il a affirmé qu'il se donnait deux ans pour mettre en



Doug Young

VOIR PAGE A 8: FORCES

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Français: amendes plus sévères

Québec (PC) — Le gouvernement du Québec renforce les amendes pour les contrevenants à la Charte de la langue française. La ministre responsable du dossier linguistique, Mme Louise Beaudoin, a rendu public un amendement en ce sens mardi, lorsque la commission parlementaire de la Culture a entériné l'étude détaillée d'une loi pour renforcer la loi 101. Dans le cas d'un particulier qui enfreindrait la loi, l'amende minimale sera portée de 50 \$ à 250 \$. Pour une entreprise contrevenante, l'amende grimpe de 50 \$ à 500 \$. La loi 40, actuellement à l'étude devant l'Assemblée nationale, renforce la Charte de la langue française, notamment en resserrant le chapitre sur la francisation des entreprises et en rendant disponibles les logiciels en français.

Immigration: pour un fonds régional

(Le Devoir) Québec — Le président du Conseil des relations interculturelles (CRI), Arlindo Vieira, recommande au Québec de créer un Fonds d'appui à l'immigration en région. Dans un avis adressé hier au ministre André Boisclair (Relations avec les citoyens et immigration) et rendu public en conférence de presse, le CRI émet 18 recommandations au nombre desquelles la mise sur pied, dans chaque région, d'instances régionales de concertation sur cette décentralisation de l'immigration. Déjà, en 1988, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, prédécesseur du CRI, avait déposé un avis sur la régionalisation souhaitable de l'immigration. Neuf ans plus tard, le CRI insiste sur «une expérience à revoir et à enrichir», car certains des projets pour attirer des immigrants en région n'ont pas donné les résultats escomptés. Quelles que soient les initiatives à venir, il faudra que les autorités cherchent à impliquer les collectivités locales dans cette politique de régionalisation de l'immigration, signale M. Vieira. Si les divers ministères interpellés par cet avis donnaient suite aux recommandations, il y aurait bientôt à l'étranger un plan de promotion des régions et l'on doterait celles-ci d'enveloppes budgétaires.

Population et immigration

Ottawa (PC) — La croissance de la population au Canada demeure une des plus élevées du monde industrialisé, grâce en bonne partie à l'immigration, indique Statistique Canada. La population du pays s'est accrue de 1,3 pour cent en 1995, ce qui est quatre fois plus que la croissance enregistrée dans les pays appartenant à la Communauté européenne, a fait savoir l'agence fédérale mardi, dans un rapport sur la population et les tendances démographiques canadiennes. Cette croissance est également supérieure à la croissance des populations de l'Australie et des États-Unis.

Commissions scolaires linguistiques

Les évêques se montrent souples

L'Église approuve la création de nouvelles structures mais souhaite que des services confessionnels soient offerts dans les écoles

Les évêques québécois ne sont pas contre la création de commissions scolaires linguistiques. Et la façon d'y arriver leur importe guère. Ils souhaitent cependant que des services confessionnels soient maintenus au niveau des écoles, de manière à respecter les droits et libertés.

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

L'Assemblée des évêques du Québec approuve la création de commissions scolaires linguistiques, mais ces futures commissions devraient être dotées de services confessionnels complets respectant les garanties prévues dans la loi 107 des années 80.

Le président de l'Assemblée des évêques, M^{re} André Gaumont, de l'Archevêché de Sherbrooke, a apporté ces précisions hier, dans la foulée du projet gouvernemental de déposer une résolution constitutionnelle afin de «déconfessionnaliser» le système scolaire.

L'Assemblée des évêques se montre assez souple sur le sujet. «Nous avons commencé à être favorables à l'établissement de commissions scolaires linguistiques en 1982, et aujourd'hui encore plus», a confié M^{re} Gaumont au Devoir. Il s'agit là d'une façon de faire évoluer le système

dans le respect des droits de chacun.

L'Assemblée des évêques ne fera donc pas de batailles pour maintenir des commissions scolaires confessionnelles, quoique si des parents veulent se doter de telles commissions, «nous ne sommes évidemment pas contre si c'est simple à organiser et à mettre en place», ajoute-t-il.

Même souplesse en ce qui concerne les moyens adoptés pour créer les commissions scolaires linguistiques: «Nous ne nous prononçons pas sur le choix des moyens», dit-il.

Mais une fois ces nouvelles commissions scolaires créées pour remplacer les actuelles structures confessionnelles, les évêques québécois entendent sauvegarder l'enseignement confessionnel au niveau des écoles.

Les évêques veulent voir maintenir un statut confessionnel pour les écoles, et veulent voir appliquer les garanties prévues par la loi 107, à l'époque où l'on ne parlait pas d'abolir l'application de l'article 93 de la Constitution.

Ces garanties, ce sont, par exemple, la possibilité de choisir entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral, un nombre d'heures garanti en enseignement religieux, le maintien dans les écoles de l'animation pastorale, la possibilité pour le parent de choisir le statut de l'école, etc.

L'année dernière, le ministre de l'Éducation, Pauline Marois, avait proposé de créer des commissions scolaires linguistiques dotées de comités confessionnels, un projet qu'elle a finalement retiré devant le tollé qu'il suscitait.

Les évêques ne tiennent pas absolument à maintenir des comités confessionnels dans les commissions scolaires linguistiques. «De petits comités pourraient encadrer les services confessionnels», de dire M^{re} Gaumont, mais ce pourrait être aussi une personne dans chaque commission scolaire, qui coordonne les services, un conseiller d'éducation chrétienne. Autrement dit, les modalités d'encadrement sont multiples.

Evidemment, si la négociation constitutionnelle avec Ottawa se termine dans le sens souhaité par Québec, le gouvernement Bouchard n'aurait plus à se sentir obligé de maintenir des services confessionnels. M^{re} Gaumont croit qu'il s'agit là

d'une question encore «ouverte» mais le cas échéant, il affirme que si tout service confessionnel est aboli dans les écoles «[les évêques auraient] à regarder si cela a une incidence en regard des chartes [des droits]».

Le débat s'amorce

Par ailleurs, le débat sur l'implantation des commissions scolaires linguistiques commencera aujourd'hui à l'Assemblée nationale sans la tenue d'une commission parlementaire, a indiqué hier le ministre Jacques Brassard.

Le débat sur cette question sera par la suite suspendu «pour laisser le temps au gouvernement fédéral de donner des assurances que le processus constitutionnel [requis] sera complété de façon rapide et bilatérale», a indiqué M. Brassard.

De plus, le gouvernement ne rendra pas publiques les études juridiques sur lesquelles il s'appuie pour justifier la voie qu'il a choisie afin d'implanter des commissions scolaires linguistiques.

«C'est un ancien usage justifié par les circonstances que les gouvernements ne déposent pas publiquement les avis juridiques sur lesquels ils s'appuient», a affirmé le premier ministre Lucien Bouchard.

REVUE DE PRESSE

De Chrétien à Charest, un air d'élection

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Ne vous y trompez pas; il y a des élections dans l'air à Ottawa.

On s'en doutait bien un peu depuis un bon moment, mais là ça doit être vrai, puisque c'est Jeffrey Simpson lui-même qui le proclame, en titre de sa chronique pour *The Globe and Mail*.

Il n'y a aucune espèce de raison valable pour laquelle il doit y avoir une élection anticipée au Canada, probablement le 2 ou le 9 juin. «Les libéraux pourraient gouverner jusqu'à l'automne 1998, mais le momentum derrière les coulisses à Ottawa incline de façon irrésistible pour juin», Simpson, qui observe la scène politique depuis une vingtaine d'années, note que le premier ministre devrait donner un signal très clair s'il ne veut pas d'élection anticipée. Car la machine est en marche et, s'il tente de la stopper fin avril ou début mai, on dira qu'il a peur.

Si M. Chrétien va en élection rapidement, c'est tout simplement parce qu'il pense la gagner facilement. «Pourquoi attendre?» demande Simpson. «Personne ne proteste, même si on le devrait. Les conservateurs et le Reform, en dévoilant leur programme, acceptent implicitement une campagne anticipée. Les sondages sont bons. Le gouvernement n'a plus aucun projet à présenter au parlement. Aussi, faisons campagne, finissons-en et le PM pourra jouer au golf durant l'été.»

Et lui, Jeff, à quoi jouera-t-il alors?

Quant au programme électoral rendu public récemment par Jean Charest, il continue de soulever de multiples commentaires au Canada anglais. On ne comprend surtout pas pourquoi il veut faire la promotion du concept de société distincte pour le Québec.

Ainsi Catherine Ford, columnist pour *The Calgary Herald*, opine que le chef Tory se peinture dans le coin dans l'Ouest avec cette proposition. «Vendre un statut de société distincte en Alberta pourrait avoir quelque chance — tel une balle de neige en enfer — mais une seule personne pourrait l'essayer, et son nom est Ralph, pas Jean.»

«La question du Québec est loin d'être résolue», écrit-elle, et la colère envers les aspirations des francophones continue de faire rage. La seule chance qu'a Charest de faire des gains, c'est que le Reform n'a pas réussi, en quatre ans, à se donner une stature nationale.

C'est aussi l'avis de William Thorpe, rédacteur en chef pour *The Globe and Mail*. Il y a un temps pour chaque chose, et celui du Reform Party est passé: tel est le titre explicite de sa chronique hebdomadaire. «En fin de compte, conclut-il, le Reform est un eunuque en politique canadienne, capable de faire un tort considérable mais incapable de formuler un projet d'avenir pour le pays, uni. Le Reform a servi d'autres objectifs importants, temporaires, pour lesquels on lui doit respect. Mais le Canada n'est pas un objectif temporaire, et d'autres doivent prendre le relais.»

The Gazette a consacré plusieurs autres commentaires au programme électoral de Jean Charest. «Ce qui distingue surtout les Tories des Réformistes», conclut l'éditorial, «c'est une perspective nationale qui inclut la reconnaissance de la société distincte et le désir d'accommoder les aspirations légitimes des Québécois. Cela peut être aussi leur talon d'Achille. Les partisans du Reform — les électeurs que M. Charest courtise — ont été moins charitables envers les Québécois que bien d'autres Canadiens. Le défi de M. Charest consiste à les convaincre que leurs attentes peuvent être mieux comblées par un parti national qui est ouvert aux besoins de tous les Canadiens.» Deux chroniques dans *The Gazette* portent un titre semblable, le même jour d'ailleurs. «Les chiffres des Tories ne s'additionnent pas», note Gilles Gherson, de *Southern News*. «Les milles tories: ce qui semble bon pour les électeurs pourrait bien ne pas s'additionner», écrit Peter Hadekel, qui conclut: «Le gouvernement fédéral est déjà très mince. Charest le rendrait anorexique.»

Les deux columnists font ressortir la difficulté énorme de concilier la situation actuelle des finances publiques avec les promesses mirobolantes de Charest, un étrange mélange à la Klein, à la Harris et à la Manning, comme a écrit *The Gazette* par ailleurs.

Dans le *Maclean's Magazine*, Peter C. Newman se demande — en l'espérant, évidemment — si Daniel Johnson pourra surmonter Bouchard. Ce serait folie que de mettre de côté le chef libéral qui a failli battre Parizeau et qui a gagné le référendum de 1995, écrit le gourou torontois. Il rappelle que son père, du même prénom, avait le même problème, il y a 30 ans, face au charismatique Jean Lesage. «Quand on vous a déclaré mort si souvent, disait le père au jeune correspondant du *Time Magazine* en 1966, c'est une résurrection remarquable. Puisse l'histoire se répéter», espère le columnist du *Canada's Weekly News Magazine*.

OTS

La surveillance est renforcée en France

Le drame de Saint-Casimir pourrait se reproduire, disent les spécialistes

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS

L'émoi n'est toujours pas retombé en France après le drame survenu à Saint-Casimir, près de Québec, où cinq personnes, dont trois Français, sont mortes dans ce qui apparaît comme un suicide collectif.

La police a immédiatement renforcé la surveillance d'une soixantaine de personnes soupçonnées d'être toujours membres de l'Ordre du temple solaire. Et l'on prête, dit-on, une attention particulière à ceux qui ont des enfants. Un enquêteur a confié au quotidien *Le Parisien* que les policiers n'hésitaient pas à contacter directement «des voisins ou même des employés de maison» afin qu'ils signalent «tout mouvement inhabituel».

Hier, le ministre de la Justice, Jacques Toubon, a précisé devant le parlement que «l'instruction conduite au tribunal de Grenoble à la suite du drame de Vercors [un drame semblable survenu en décembre 1995] se poursuit

activement [...] avec la collaboration pleine et entière des autorités françaises, suisses et canadiennes».

Selon certaines sources, on estime à 180 le nombre de fidèles en France qui n'auraient toujours pas rompu avec la secte. Au moment du massacre du Vercors, où 16 personnes ont trouvé la mort, on avait dénombré 576 personnes qui en avaient été membres.

La plupart des spécialistes n'auraient pas été étonnés par le drame de Saint-Casimir. «Il n'y a aucune raison que ça ne se reproduise pas», dit Maurice Bigot, président de l'Association de défense des familles et des individus contre les sectes (ADFI).

Pour Jean-Marie Abgrall, psychiatre expert auprès de la cour de cassation de Grenoble, «il était facile de prévoir qu'un événement pouvait se produire à cette date». A cause du solstice du printemps, bien sûr, de la

naissance (selon les adeptes) d'un «enfant cosmique le 22 mars et de l'anniversaire de l'exécution sur le bûcher du grand maître des templiers, Jacques de Molay, le 18 mars 1314».

Abgrall rappelle que l'an dernier, à la même époque, les policiers français avaient renforcé leur surveillance. Des perquisitions avaient été réalisées chez plusieurs membres présumés de l'Ordre. L'expert, qui a accès au dossier de l'enquête, croit qu'on a ainsi empêché un «transit vers Sirius», autrement dit, un autre carnage. «Si on ne l'avait pas fait, le transit de cette année, au Canada, aurait pu avoir lieu l'an dernier, en France», dit-il. On l'a probablement reporté d'un an.

Mais la plupart des spécialistes restent pessimistes quant à la possibilité d'empêcher totalement de tels drames. «Cela arrivera encore, car il n'y a pas de raisons de croire que la secte ne recrute

pas de nouveaux adeptes», dit Abgrall.

Les médias français ont largement fait état du drame. TF1, la première chaîne de télévision, allant jusqu'à y consacrer hier soir un débat d'heure et demie.

La sœur d'une des victimes, Didier Quéze, a par ailleurs déclaré que la dernière fois que son frère est venu en France, c'était pour recruter des associés. Il était alors brouillé avec Bruno Klaus, l'autre homme retrouvé mort à Saint-Casimir. Didier Quéze — instituteur du Havre devenu boulanger en Savoie avant de s'occuper d'une ferme au Québec — aurait alors confié qu'en ce qui concernait les massacres précédents, il aurait fallu épargner les enfants.

«C'est terrible de vivre ça», se contente de dire son père, Jean Quéze, qui a été interrogé cinq heures par les policiers. Il attend d'ailleurs impatientement ses petits-enfants, Fanny (14 ans), Tom (13 ans) et Julien (16 ans), miraculeusement épargnés. Dès leur arrivée, ils seront interrogés par les enquêteurs français.

Bouchard entend rétablir la réputation du Québec à l'étranger

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Québec va lancer une campagne de publicité à l'étranger pour contrer les «ornettes» qu'on y colporte à son sujet, a annoncé hier le premier ministre Lucien Bouchard.

«J'ai consacré du temps dans ma journée à la préparation de la campagne qui va nous permettre de redresser ces ornettes à l'étranger», a dit M. Bouchard à l'Assemblée nationale. C'est la députée de Lapinière, Fatima Houa-Pépin, qui a soulevé un article publié dans le journal américain *Boston Globe*, où on traitait Montréal de «ville éclatée» parce que «les séparatistes font fuir les anglophones et chasser l'économie».

Le premier ministre Bouchard a qualifié ces propos de «hargneux, arrière, injustes et felleux», reprochant à l'opposition libérale d'y faire écho.

Déjà, certains contribuent à rétablir à l'étranger la réputation de la Métropole et du Québec, a noté le premier ministre. Il a cité à cet égard le groupe de gens d'affaires dirigés par Brian Levitt, l'analyste financier new-yorkais du *Wall Street Journal* Jack Dempsey «qui conclut que Montréal refait surface avec ses grands avantages», ou encore la récente décision de la papetière Abitibi-Consolid d'installer son siège social à Montréal.

Quant au ministre responsable de la Métropole, Serge Ménard, il estime que des articles du genre de celui du *Boston Globe* «sont calomnieux. Ce sont des tissus de mensonge».

Le ministre a cité un extrait de l'article où un psychologue prétend que la moitié de la population ne dort pas la nuit à cause de son inquiétude.

Selon M. Ménard, ce serait plus facile de préserver la réputation du Québec si on cessait d'utiliser des expressions comme «police de la langue» pour désigner la Commission de protection de la langue française que le gouvernement veut réinstaurer.

«Le mot police exprime l'idée d'arrestation, d'incarcération. Les inspecteurs [dans le dossier linguistique] utilisent leur jugement et aident les gens à se corriger pour se soumettre à la loi. Cessons d'utiliser des termes qui nuisent à Montréal», a dit le ministre Ménard.

La députée Houa-Pépin a soulevé l'importance de «corriger cette image dévastatrice» du Québec, compte tenu du fait que les échanges économiques entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre s'élèvent à 9,2 milliards par année.

Quant au chef de l'opposition, Daniel Johnson, il a rappelé qu'il avait lui-même mis en place la Société Innovatech de Montréal pour le développement économique de la région, au point qu'un journal tirait récemment que «la Métropole s'ennuie de Daniel Johnson».



NOUVEAUTÉ

PARTIES INTIMES

2^e éditionYosh Taguchi, M.D.
Merrily Welsbord

352 pages, 19,95 \$

Un ouvrage franc et direct, agréable à lire et à consulter, qui s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes qui les aiment.

La plupart des hommes en savent plus sur leur voiture que sur le fonctionnement de leur propre corps. Et quand il est question de la santé de leurs parties intimes, même les hommes cultivés et intelligents deviennent gênés et irrationnels, préférant ignorer un problème en espérant qu'il va se régler tout seul et en ne consultant leur médecin qu'en dernier recours.

Cet ouvrage, qui veut mettre fin aux superstitions et aux idées courantes souvent fausses et exagérées, soulève enfin la feuille de vigne du nu masculin. Le Dr Yosh Taguchi, éminent urologue de Montréal, ne craint pas de dire la vérité toute nue, sans complications inutiles, sur la structure, le fonctionnement et les maladies de l'appareil génito-urinaire de l'homme, l'importance de consulter un urologue et de bien comprendre les traitements qu'il peut prescrire. Cette édition revue et augmentée présente les plus récents développements dans le traitement du cancer de la prostate et inclut trois nouveaux chapitres sur l'incontinence, les infections urinaires et les affections du rein.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet: http://www.lidex.qc.ca

FONDATION QUÉBÉCOISE
DU CANCER
Une reconnaissance mieux-être
des personnes atteintes d'un cancer
Montréal (514) 527-2194
Extérieur 1 800 363-0063

Blacks
INTERNATIONAL
DEPUIS 1863

Nous avons reçu la
gamme de vêtements
printemps - été 1997 de



DEUX MAGASINS
1101, av. Laurier ouest, Outremont,
Tél.: (514) 271-1314/2126
3525, ch. Queen Mary, Montréal,
Tél.: (514) 739-4451/2141

ENSEMBLE
POUR TOUJOURS

Jeune anniversaire
à diamant sur
OR 14 CARATS

TOTAL
25 pts VENTE 288 \$
50 pts VENTE 488 \$
1 KT VENTE 888 \$

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1914

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés
par le laboratoire Gemmologique du Canada.

Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

Joignez NOTRE force ouvrière.

Vous cherchez un emploi? Vous désirez apprendre un métier? Vous envisagez une carrière? Vous trouvez tout ça dans les Forces armées canadiennes. Que vous soyez un homme ou une femme, joignez-vous à notre équipe dès MAINTENANT et participez à cette grande tradition canadienne de fierté. Pour plus de renseignements, passez à un centre de recrutement ou composez

1 800 856-8488
www.recrutement.dnd.ca

Ce pourrait être la meilleure décision de votre vie.

FORCES
ARMÉES
CANADIENNES
Régulière et de réserve

LE DEVOIR

MONTREAL

Richard Therrien devant le Conseil de la magistrature

«Si le ministre a été piégé, je l'ai été aussi...»

Pour l'avocat Therrien, il était évident que le ministre de la Justice connaissait ses démêlés avec la justice

Le juge Richard Therrien a expliqué hier devant le Conseil de la magistrature pourquoi il n'avait pas parlé de ses antécédents judiciaires les deux dernières fois qu'il a comparu devant un comité de sélection. À ses yeux, il était impensable que le ministre de la Justice n'ait pas tout appris, d'une façon ou d'une autre.

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Après avoir vu un poste de juge lui passer sous le nez à deux occasions, M^r Richard Therrien a décidé de taire ses antécédents judiciaires devant les comités de sélection et de laisser le ministre de la Justice décider du sort que l'on réserverait à sa candidature.

Voilà l'explication fournie hier par le juge Richard Therrien devant le comité du Conseil de la magistrature du Québec chargé d'étudier la plainte déposée

par le ministre de la Justice, Paul Bégin, selon laquelle le juge Therrien n'a pas la dignité requise pour exercer sa fonction.

«J'avais la certitude que le ministre de la Justice serait informé de mes antécédents judiciaires», a expliqué M. Therrien, qui croyait également que le ministre donnerait «plein effet au pardon obtenu».

«Aurais-je pu prévoir ce qui est arrivé? a-t-il demandé. Si le ministre a été piégé, je l'ai été moi aussi d'une certaine façon.»

«J'ai laissé suffisamment de traces dans ma vie: aux libérations conditionnelles, dans les journaux, à la prison de Parthenais, à Bordeaux. Il y a eu deux commissions d'enquête, mon nom a été cité à l'enquête Keable, dans des livres sur les événements d'octobre, dans les procédures pour obtenir un pardon et dans divers documents officiels. J'ai signalé mes antécédents judiciaires à deux comités de sélection pour le poste de juge. [...] J'ai été secrétaire de comité pour un député péquiste dans Abitibi-Est [à la fin des années 70], j'ai rencontré la députée Pauline Marois à son bureau de comité [autour de 1993-94]. Comment aurais-je pu prévoir ce qui est arrivé?» a fait valoir le juge Therrien.

La vérification sur l'existence des démêlés avec la justice du candidat Therrien menée par la Sûreté du Québec n'a pas permis au ministre d'apprendre

qu'il faisait, qu'il connaissait mes antécédents judiciaires et qu'il me nommait en toute connaissance de cause. [...] Je croyais qu'il savait et qu'il voyait comment je m'étais réhabilité. Je me suis sécurisé avec ça», a soutenu le juge Therrien.

Il a été assermenté le 18 octobre 1996 et n'a été sur le banc que du 21 octobre au 13 novembre, date à laquelle l'existence de ses antécédents judiciaires a été révélée à l'Assemblée nationale.

Dans la première partie de son témoignage, le juge Therrien a raconté l'impact qu'il a créé quand, en 1991 et 1993, il a parlé de ses démêlés avec la justice devant deux comités de sélection pour le poste de juge.

«La première fois, les gens ont été surpris. La dame qui représentait le public m'a regardé et m'a demandé si j'avais

été felquiste. Ça s'est arrêté là», a-t-il exposé. Au deuxième concours, quand il a fourni une brève explication, les membres du comité ont semblé embarrassés. «Il n'y a pas eu de discussion. Ils se regardaient en se demandant ce qu'ils allaient bien faire avec ça. Ça barrait tout», a-t-il dit. Au troisième comité, la question ne lui a pas été posée. «Si elle l'avait été, ma décision était prise: je ne l'aurais pas dit.»

Richard Therrien a avoué avoir eu un certain malaise à affirmer qu'il n'avait pas eu de démêlés avec la justice lors de son passage devant le quatrième et dernier comité de sélection, en 1996. «J'avais un certain malaise mais je n'avais pas de doute que je pouvais dire non», a-t-il dit.

Les audiences du comité du Conseil de la magistrature se poursuivent aujourd'hui.

Un ingénieur d'Hydro invente un moteur d'auto révolutionnaire

Fonctionnant à cinq temps, il consomme moins de trois litres d'essence aux 100 km

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

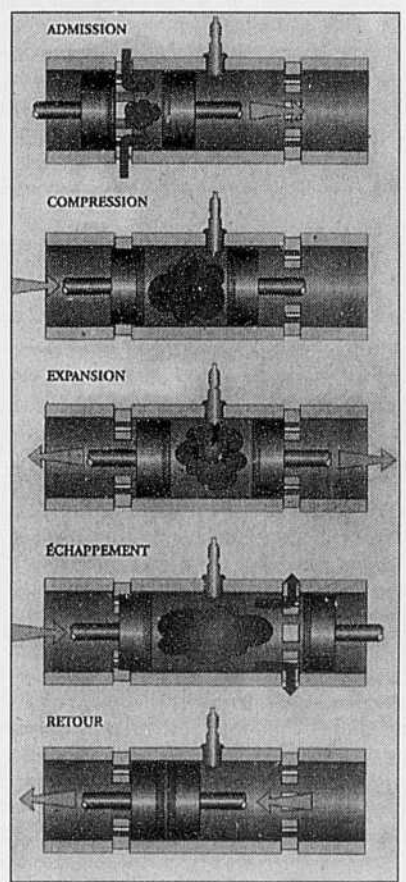
Moins de trois litres aux 100 km avec un moteur à combustion de deux litres? L'impensable serait désormais possible avec un moteur à essence révolutionnaire, un moteur à cinq temps, dévoilé en première mondiale hier au département de génie mécanique du cégep de Saint-Jérôme.

Et tenez-vous bien: l'inventeur, Maxime Paquette, est un employé d'Hydro-Québec, un ingénieur spécialisé en formation, qui a réalisé depuis onze ans sept prototypes successifs avec les élèves de ce cégep et qui a finalement obtenu un brevet en bonne et due forme du Bureau des brevets des États-Unis en 1994.

Comme beaucoup d'inventeurs, il a cogné aux portes. À des dizaines de portes: de la direction d'Hydro-Québec, qui semble allergique aux inventeurs de moteurs, jusqu'à Bombardier, en passant par Polytechnique et des ministres québécois. Ce sont finalement des chercheurs de McGill qui pourraient bientôt prendre la relève si la petite entreprise, qui a déjà investi 200 000 \$ dans l'aventure et 15 000 heures non payées... se trouve de nouveaux partenaires, financièrement musclés.

Le dernier moteur à combustion vraiment nouveau remonte à 1947 alors qu'un certain Wankel inventait le moteur rotatif. Mazda l'a finalement mis au point 30 ans plus tard.

L'intérêt de ce moteur à cinq temps réside fondamentalement dans son efficacité énergétique théorique qui pourrait se situer entre 50 et 60 % alors que les moteurs conventionnels, à quatre temps, dépassent rarement 30 %, ce qui signifie qu'ils rejettent à l'air libre 70 % au moins de l'énergie du carburant utilisé avec d'intenses émissions de gaz carbonique, précurseurs de l'effet de serre.



Cet engin surprenant nécessite environ la moitié des pièces d'un moteur conventionnel du fait qu'il n'utilise aucun système d'alimentation traditionnel avec des valves, ni coudes pour les pistons. En somme, la tête du moteur disparaît, ce qui réduit sensiblement la friction, et les pistons ne sont pas montés sur l'arbre central mais en parallèle.

Son principe est désarmant de simplicité. Il ressemble à un moteur à deux temps qui s'alimente et évacue ses gaz par des orifices dans la paroi. La différence fondamentale, c'est qu'il utilise deux pistons fonctionnant face à face. Au lieu de s'ouvrir avec des valves pour aspirer l'essence et l'air, le sommet de la chambre de combustion s'ouvre grâce au déplacement d'un piston du

même diamètre que le piston générateur de puissance. Chaque chambre de combustion génère ainsi une explosion à chaque tour du moteur, contrairement à une explosion aux deux tours dans le moteur à quatre temps.

Les deux pistons, qui fonctionnent aux deux bouts de la même chambre, sont synchronisés par deux grosses cames, situées aux deux extrémités du moteur, qui agissent simultanément comme volant d'inertie. Les pistons travaillent ainsi en droite ligne, n'étant plus reliés à l'arbre central par des coudes qui engendrent une usure de la chambre en forme d'ovale.

Le temps de combustion peut ainsi être ajusté de façon optimale, ce qui permettrait, théoriquement, de réduire les émissions de CO₂ de 31 % et davantage pour les produits toxiques, tout en réduisant de moitié la consommation de pétrole et le poids du moteur.

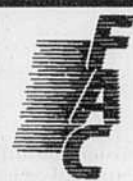
Mais pour l'instant, le prototype toussote, alimenté par des carburateurs sous-dimensionnés de moto en attendant des injecteurs calibrés. Mais le fameux moteur a néanmoins tourné, pour vrai, après des années d'essais, confirmant la théorie de ses inventeurs, qui rêvent maintenant de le faire ronronner comme un chaton.

La fête des jeux



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LES JEUX de Montréal ont vingt ans! La championne olympique de plongeon Annie Pelletier accompagnait la présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable des sports et loisirs, Noushig Eloyan, pour souligner l'anniversaire de l'événement qui a vu défiler 300 000 jeunes. Du 2 au 6 avril prochain, le Centre Claude-Robillard accueillera les 5000 jeunes participants des 20^e Jeux. Bonne fête les Jeux!



Les enseignantes et les enseignants des syndicats membres
FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL (FAC)

PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

CRÉATION D'EMPLOIS

ÉDUCATION

MESURES GOUVERNEMENTALES

ABOLITION DE
15 000 POSTES DANS
LA FONCTION PUBLIQUE

LE
SYNDROME
PINOCCHIO

vin?... fleurs?... INNOVEZ!

Panier de fruits artistique et exquis

• Plein de couleurs et de santé
• Mini, moyen, gros ou énorme
• On l'apporte où vous voulez

un coup de fil suffit : 866-2686

Invitation Spéciale

CATHÉDRALE MARIE-REINE-DU-MONDE

♦ MERCREDI SAINT,
le 26 mars à 20 h, la Messe
Chrismale sera concélébrée
par plus de 300 prêtres sous
la présidence de M. le
cardinal Jean-Claude
Turcotte.

♦ VENDREDI SAINT,
le 28 mars à 15 h, la
méditation du Chemin de
la Croix sera présidée par
Mgr Pierre Saint-Cyr en
présence de M. le Cardinal
Turcotte; à 17 h, Mgr Jude
Saint-Antoine, évêque
auxiliaire, présidera l'Office
de la Passion en présence
de M. le Cardinal Turcotte.

♦ SAMEDI SAINT,
le 29 mars à 20 h, M. le
Cardinal Jean-Claude
Turcotte présidera la
Veillée pascale.
♦ DIMANCHE DE PÂQUES,
le 30 mars à 11 h, la messe
de la Résurrection sera
présidée par le curé de la
Cathédrale, Mgr Pierre
Saint-Cyr.

LE DEVOIR

LES SPORTS

Etat de la réserve collective de sang
Groupe sanguin
O+ 32%
La Société canadienne de la Croix-Rouge
Info-collecte: 527-1501

Echange Braves-Indians

Grissom et Justice contre Lofton et Embree

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

West Palm Beach — «Et vous, êtes vous surpris? Moi, je vous avoue que je le suis. Je ne m'y attendais pas.»

Quand il s'est présenté dans le vestiaire des Braves d'Atlanta, hier matin, Marquis Grissom a été étonné d'y voir le directeur général John Schuerholz. Il était secoué quand il lui a dit qu'il venait d'être échangé aux Indians de Cleveland en compagnie du voltigeur de droite Dave Justice.

Si des rumeurs persistantes voulaient que Justice ou Ryan Klesko ou même Fred McGriff soient sacrifiés pour faire place aux jeunes Jermaine Dye et Andrew Jones, le nom de Grissom n'avait jamais été mentionné. «J'ai passé deux belles années ici à Atlanta, a dit Grissom, qui a aidé les Braves à remporter la Série mondiale il y a deux ans. C'était formidable de me retrouver chez moi aux côtés des miens. Ce ne sont pas tous les athlètes qui ont cette chance dans leur carrière professionnelle. Mais j'avais également passé cinq belles années à Montréal. C'était aussi chez moi.»

Grissom et Lofton sont des joueurs qui se ressemblent. Excellents en défensive, ils sont des coureurs rapides. Grissom a peut-être un peu plus de puissance et Lofton un peu plus de rapidité. «Je comprends la "business" du baseball, a dit Grissom. C'est un peu la même chose que lorsque j'ai été échangé aux Braves par les Expos. Je faisais

partie d'une bonne équipe et j'étais passé à une autre bonne équipe. C'est la même chose cette fois-ci.»

Grissom semblait certes secoué quand nous avons pu lui parler dans le stationnement du stade municipal juste avant qu'il ne saute dans son automobile. «Je ne vais pas baisser la tête. J'aime encore jouer au baseball et maintenant, je vais tout faire pour aider les Indians à gagner.»

Journée difficile

Le gérant des Braves, Bobby Cox, a admis que ce fut pour lui une journée bien difficile. «Sans doute la plus difficile pour moi depuis fort longtemps. Dave Justice est arrivé ici en même temps que moi et quant à Grissom, je pense qu'on ne peut pas trouver sur cette terre une meilleure combinaison. Un excellent joueur, une excellente personne au grand cœur. Personne ne peut battre cela.»

Schuerholz a par ailleurs mentionné qu'il croit avoir amélioré le sort de son équipe en procédant à cet échange, le plus important dans le baseball ce printemps. «Dave Justice est un grand joueur, a dit Schuerholz. Mais je me souviens qu'il a fallu échanger un autre grand de notre histoire, Dale Murphy, pour faire place au jeune Justice quand il était prêt à prendre la place. C'est la même chose maintenant. Nous croyons que les jeunes Jones et Dye sont prêts à jouer dans les ligues majeures.»

Les Braves ont remporté le championnat de la Ligue nationale sans compter sur Justice l'an dernier, lui qui avait été blessé à l'épaule droite. Dye l'avait remplacé très adéquatement.

Expos 1, Braves 2

Le Carlos Perez de 1995

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

West Palm Beach — Carlos Perez et Felipe Alou semblaient tout à fait d'accord: c'est le Carlos Perez de la première moitié de saison 1995 que nous avons vu à l'oeuvre hier contre les Braves d'Atlanta.

Les Expos ont subi un revers de 2-1, mais Perez n'avait certes rien à se reprocher. Il a limité les Braves à quatre coups sûrs et un seul point en cinq manches de travail. Il a retiré quatre frappeurs sur des prises. «C'est ma meilleure performance du camp. Je me sentais comme en 1995, a dit Carlos. J'ai lancé avec force, j'ai utilisé avec succès tous mes tirs. En fait, j'ai pu placer tous mes tirs là où je le voulais. Je n'ai plus peur de lancer de toutes mes forces.»

C'est facile de comprendre que Perez est sur le chemin du retour. Hier, il a multiplié les grimaces et les pas de danse au monticule. Quand il le fait, c'est parce qu'il se sent bien. «Ce fut une journée parfaite pour moi, a-t-il dit. J'ai fait quelques ajustements en travaillant le long des lignes de côtés avec Bobby Cuellar l'autre jour et je sentais que je lançais avec plus de force. J'ai retiré Ryan Klesko avec une rapide à l'intérieur. Il a figé sur le tir. C'est signe que je suis de retour.»

Alou a lui aussi vu des signes très encourageants dans cette performance. «Pour nous, ce sont de grandes

nouvelles, a dit Alou. Il se sentait bien au monticule. C'était le Carlos d'il y a deux ans que nous avons vu.»

Perez se dit en grande forme. «Nous avons toujours de jeunes lanceurs avec nous. Je pense que les Expos comptent sur moi cette saison.»

Il ne pouvait dire plus vrai. Si Perez a bien fait, c'est la même chose pour Pedro Martínez, qui a lancé pendant quatre manches en relève. Il a cédé un point à la suite d'un simple de Mike Mordecai, le seul coup sûr qu'il a accordé. Andrew Jones avait entrepris la huitième en soustrayant un but sur balles et avait volé le deuxième coussin. «Pedro a lui aussi bien fait, a dit le gérant. Nous devons lui imposer certaines restrictions parce qu'il ne lancera que lors de la deuxième semaine de la saison.»

Autre fait encourageant pour Alou, Cliff Floyd a encore abattu de la bonne besogne. Il a produit le seul point des siens avec un double dans la gauche en sixième, il a été retiré en première sur un solide coup en flèche et a effectué un autre bon jeu en défensive. Il reprend du poil de la bête.

«Dans le fond, Floyd ne voulait pas jouer beaucoup au premier coussin après sa terrible blessure, a dit Alou. Et il faut le comprendre. Mais là, on voit qu'il retrouve toute sa force et sa flexibilité. On voit qu'il retrouve son élan. On le voit pendant les matchs, mais on le voit aussi dans la cage d'exercice.»

Dernier match de Mario Lemieux à Montréal?

D'abord penser à battre les Penguins

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Bien avant le côté sentimental de la dernière présence probable de Mario Lemieux au Centre Molson, le Canadien doit d'abord penser à battre les Penguins de Pittsburgh.

Pour conserver ses chances de participer aux séries, bien sûr, mais aussi avec l'espoir de devancer ces derniers

au sixième rang de l'Association Est. «On veut continuer de monter [au classement], a déclaré Vincent Damphousse. Si on les bat, on sera à cinq points d'eux et tout devient possible.»

Terminer au sixième rang aurait comme conséquence que le Canadien affronterait presque assurément les Flyers ou les Devils plutôt que les Sabres de Buffalo en première ronde des séries. «On veut gagner tous nos

matches. Le reste je m'en balance comme de l'an 40», a dit Tremblay.

Le sixième rang est même devenu l'objectif fixé par l'entraîneur, réalisable «sans aucun doute», insiste-t-il. «Une victoire nous ramènerait à cinq points et aiderait les joueurs à continuer de se regrouper. Nous sommes septièmes et ce sont maintenant les autres équipes qui courent après nous. Ça fait une grosse différence.»

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Lundi
Boston 1 Montréal 3
Pittsburgh 0 NY Rangers 3
Los Angeles 2 Vancouver 2
Edmonton 5 San Jose 1

Hier
Colorado à Hartford
Philadelphie au New Jersey
St. Louis à Washington
Ottawa à Tampa Bay
Anaheim à Calgary

Aujourd'hui
NY Islanders à Buffalo, 19h30
Pittsburgh à Montréal, 19h30
Colorado à Detroit, 19h30
Washington à Chicago, 20h30
Anaheim à Vancouver, 22h
Toronto à San Jose, 22h30

Association de l'Est

Table with columns: MJ, G, P, N, BP, BC, P. Rows for Buffalo, Pittsburgh, Montréal, Hartford, Ottawa, Boston.

Section Atlantique

Table with columns: MJ, G, P, N, BP, BC, P. Rows for Philadelphia, New Jersey, Florida, NY Rangers, Washington, Tampa Bay, NY Islanders.

Association de l'Ouest

Section Centrale

Table with columns: MJ, G, P, N, BP, BC, P. Rows for Dallas, Detroit, Phoenix, St. Louis, Chicago, Toronto.

Section Pacifique

Table with columns: MJ, G, P, N, BP, BC, P. Rows for Colorado, Edmonton, Anaheim, Calgary, Vancouver, Los Angeles, San Jose.

Téléphone: 985-3344

AVIS PUBLICS

Télécopieur: 985-3340

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec, compagnie 9045-9496 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

AVIS public
Montréal, le 3 mars 1997
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.
Procureurs de la compagnie.

Ville de Montréal
Service du greffe
Article 36b de la Charte
Avis en vertu de l'article 36b de la Charte de la Ville de Montréal.

QUÉBEC, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE NO: 500-32-009302-953. CABANA MICHEL, 103, Terrasse Lionel, Lafontaine, Qc J7Y 4H9, Partie demanderesse, -vs- KARAOUCHI JILLALI, 6260, Northcrest #523, Montréal, Qc H3S 2T4, Partie défenderesse. Le 8 avril 1997, à 10h00

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
-
JOCELYN LEGROS, ROBERT LEDUC & SABRINA LEDUC
Défenderesses conjointes et solidaires

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102 (4)
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
9015-7975 QUÉBEC INC. (Les Pavages P.G.L. (1995) Enr.), ayant sa principale place d'affaires au 11460, 56e avenue, Montréal, Québec H1E 2L5.

AVIS est par la présente donné que 9015-7975 QUÉBEC INC. (Les Pavages P.G.L. (1995) Enr.) a fait une cession le 17 mars 1997, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10^o jour d'avril 1997 à 10 h 00, au bureau du Surintendant des Faillites sis au 5, Place Ville-Marie, bureau 800, Montréal Québec H3B 2G2.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
ORDRE est donné à Madame LORRAINE PITT, de comparaître au Palais de Justice, 2800 St-Martin ouest, à Laval, salle RC-05, le 22 avril 1997 à 10h00 de l'avant-midi. Une copie de la requête pour constituer un conseil de tutelle à

APPEL D'OFFRES
VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE
Monsieur Frank Albertson, Huissier de Justice, suite à la requête de la Banque Toronto Dominion, en sa qualité de créancier hypothécaire désire obtenir des offres pour la vente d'éléments d'actifs de 2433-3387 Québec Inc., le tout en vertu d'un jugement rendu le 7 janvier 1997 par l'Honorable Nicole Morneau, J.C.S. dans la cause No: 500-05-024075-960.

DESCRIPTION
- 1 Lot d'équipements assortis pour restaurant
INSPECTION
L'inspection pourra être faite au 565, boul. St-Martin ouest, Laval, Qc, le 4 avril 1997 entre 10h00 et 12h00 en vous rendant sur les lieux.
CONDITIONS
Les soumissions doivent être envoyées à: Albertson & Associés 7012, boul. St-Laurent, # 205 Montréal, Qc, H2S 3E2 lequel les recevra jusqu'à 11h45 le 7ième jour d'avril 1997. N.B. Aucune offre par télécopieur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO: 505-02-006296-960
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
-
DIANE LANIEL, G.A. Greffier adjoint.

MES SAINT-AUBIN PHILIBERT CASTONGUAY & LALONDE 3509, boul. de la Concorde, #207 Laval (Québec) H7E 2C6
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL NO: 540-12-004702-973
COUR SUPÉRIEURE
ANDRÉE CARRIERE
Partie demanderesse
-
RÉAL LARAMÉE
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ROBERT LEDUC, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111 est, Jacques Cartier à Longueuil, en salle RC-31 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie du bref d'assignation, déclaration, avis selon les articles 119.1, 813 et 983 du C.p.c. et avis de dénonciation des pièces a été remis au greffe à l'intention de ROBERT LEDUC.
Lieu: Longueuil
Date: Ce 21 mars 1997
ELIZABETH S. GOBEILLE, Greffier adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL NO: 540-14-000573-978
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT DENISE PAUL
Partie requérante
-
LORRAINE PITT
Partie intimée
-
SYLVAIN PITT
Personne responsable
-
LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Partie mise-en-cause

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Madame LORRAINE PITT, de comparaître au Palais de Justice, 2800 St-Martin ouest, à Laval, salle RC-05, le 22 avril 1997 à 10h00 de l'avant-midi. Une copie de la requête pour constituer un conseil de tutelle à

AVIS est par les présentes donné que Larose Autobus Inc., ayant déposé une proposition au bureau du séquestre officiel, dans la ville de Montréal, province de Québec, et ladite proposition n'ayant pas été acceptée par les créanciers est réputée, en conformité de l'article 57 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, avoir fait une cession de ses biens le 2 octobre 1996 et que la première assemblée des créanciers fut tenue le 20 mars 1997, até de Valleyfield, dans la province de Québec

2430-6375 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS que 2430-6375 QUÉBEC INC., une compagnie constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social en la ville de Boucherville, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec, la permission de se dissoudre selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.
Montréal, ce 3 mars 1997
LAFLEUR BROWN
Procureurs de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION 1344-8600 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes, donné que la compagnie 1344-8600 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 17 mars 1997
ALBERT GOMBERG, AVOCAT
Le procureur de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la corporation 2756-7809 QUÉBEC INC.

AVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉE POUR LA FÊTE DE PÂQUES
Éditions du vendredi 28 mars 1997:
les réservations doivent être faites le mercredi 26 mars avant 13h00
Éditions du samedi 29 mars 1997:
les réservations doivent être faites le mercredi 26 mars avant 16h30
Éditions du mardi 1^{er} avril:
les réservations doivent être faites le jeudi 27 mars avant 13h00
Éditions du mercredi 2 avril:
les réservations doivent être faites le jeudi 27 mars avant 16h30
Le journal ne sera pas publié le lundi 31 mars 1997.
Nos bureaux seront fermés le vendredi 28 mars et le lundi 31 mars.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie LES INVESTISSEMENTS TOMAR LTÉE demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
MONTRÉAL, ce 21 mars 1997.
GAUTHIER, GREGORY, ROBITAILLE
Procureurs de la compagnie

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

Weather forecast for Montreal, Quebec, and Ottawa. Includes temperature charts and maps showing weather conditions across the region.

JEAN FORTIN & ASSOCIÉS SYNDICS INC.
Jean Fortin & Associés Inc.
Syndic de faillite - Agent gestionnaire
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE:
LORRAINE LESAGE GAUTHIER, femme de ménage - domiciliée et résidant au 1214, rue Jogues à Drummondville (Québec) J2B 4X9.
AVIS est donné que LORRAINE LESAGE GAUTHIER a fait cession de ses biens le 14 mars 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1 avril 1997 à 11 h 15 au bureau du syndic au 7744, rue Sherbrooke est, bureau 101 à Montréal.
Montréal, ce 20 mars 1997.

LE DEVOIR

LE MONDE

40^e anniversaire du traité de Rome

Les hauts et les bas du fédéralisme européen

REUTER

Rome — Si le fédéralisme est passé de mode dans la plupart des pays européens, la commémoration du 40^e anniversaire du traité de Rome a démontré que l'Italie restait attachée aux convictions des pères fondateurs de l'Europe. La cérémonie solennelle a surtout permis au premier ministre Romano Prodi et au président de la république Oscar-Luigi Scalfaro d'en faire l'éloge alors que la notion est proscrite par presque tous les gouvernements depuis la traumatisante campagne pour la ratification du traité de Maastricht, en 1992.

«L'Europe ne sera pas seulement une monnaie unique et une banque centrale», a déclaré Romano Prodi en estimant qu'il ne s'agissait en définitive que d'une «étape indispensable pour la création d'un État unitaire européen». «Pour qui existe ce marché, à qui sert ce marché?», a demandé Oscar-Luigi Scalfaro en pronant la mise en place d'un «gouvernement européen» pour réaliser l'Europe des peuples.

Cette attitude rompt avec les discours prudents des autres pays de l'Union européenne qui, même en Allemagne, n'osent plus s'affirmer fédéralistes en public de peur de s'attirer une réaction négative d'une opinion publique méfiante.

Aucun des ministres des Affaires étrangères des Quinze présents à Rome n'a enroulé ce cheval de bataille. Le ministre français, Hervé de Charette, avait démenti avec force il y a deux ans avoir proné une Europe fédérale.

The «F-word» en Grande-Bretagne

Pour le Royaume-Uni, le mot est même devenu une sorte d'insulte, les officiels britanniques hésitant à le prononcer, préférant parler du «F-word». Malcolm Rifkind a d'ailleurs résumé ainsi tout le mal qu'il pensait du nouveau projet de traité de Maastricht révisé présenté par la présidence néerlandaise de l'UE: «C'est une nouvelle poussée fédéraliste», a-t-il dit.

Le président de la Commission européenne, Jacques Santer, a pour sa part célébré le «génie» des pères fondateurs de l'Europe qui signèrent le traité de Rome le 25 mars 1957, mais s'est contenté d'exhorter les Quinze à réussir le défi de refaire de l'unification européenne un «véritable projet politique».

EN BREF

Milosevic manœuvre au Monténégro

Podgorica (Reuter) — Milo Djukanovic, premier ministre réformiste du Monténégro, a démissionné hier de la vice-présidence du parti au pouvoir sous la pression du président serbe Slobodan Milosevic. Milo Djukanovic, qui jouit d'une grande popularité dans son pays où il a engagé des réformes économiques d'envergure, avait vivement critiqué l'attitude du président Milosevic lors de la crise provoquée en Serbie par l'annulation des élections municipales. Sur la ferme injonction de Slobodan Milosevic, le comité directeur du Parti des socialistes du Monténégro a émis un vote de défiance à l'encontre du premier ministre, a-t-on appris de sources proches du gouvernement monténégrin. Le comité directeur avait exigé du chef du gouvernement qu'il limoge ses principaux alliés au sein du cabinet, ce que ce dernier a refusé. Milo Djukanovic, dont les opinions pro-occidentales irritent Belgrade, pourrait être contraint de démissionner de son poste de premier ministre, ajoute-t-on de même source.

Crise ouverte en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Port Moresby (AFP) — Quelque 6000 personnes, parmi lesquelles un groupe de soldats armés de fusils automatiques, se sont rassemblées hier aux abords du parlement à Port Moresby pour exiger la démission du premier ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), Julius Chan. Un hélicoptère de l'armée a effectué des vols à basse altitude au-dessus de la foule, apparemment pour appuyer les exigences des protestataires. M. Chan a refusé dimanche de démissionner, malgré la pression de l'opposition politique et la menace d'une éventuelle intervention militaire. Il a prié dans une interview les ressortissants de PNG de laisser le processus démocratique se dérouler jusqu'aux élections de juin, ajoutant qu'«il n'est pas nécessaire que je démissionne parce qu'il n'y a aucune faute [de ma part]». L'ancien premier ministre Michael Somare, considéré comme le père de la nation, et trois hauts responsables politiques de l'opposition accusent M. Chan de trahison et exigent son départ, tandis que l'armée ne reconnaît plus l'autorité du chef du gouvernement. Des troubles, qui ont fait au moins 14 blessés, ont été déclenchés par le renvoi il y a une semaine par M. Chan du chef de l'armée, le général Jerry Singirok, qui s'était opposé au recrutement de mercenaires sud-africains et britanniques. Ceux-ci devaient aider la PNG à résoudre un conflit vieux de neuf ans sur l'île de Bougainville, mais, vendredi, ils avaient tous quitté l'île.

Madrid demande des comptes à l'ex-junte argentine

Madrid (AP) — Un tribunal national espagnol a ordonné hier l'arrestation de l'ancien dictateur argentin, le général Leopoldo Galtieri, pour les disparitions d'Espagnols pendant les années de répression. Le juge Baltasar Garzon, qui enquête sur la disparition de 600 Espagnols pendant la période de dictature en Argentine, de 1976 à 1983, cherche à obtenir un mandat d'arrêt international contre l'ancien responsable de la junte militaire, a souligné l'agence de presse espagnole EFE. Le gouvernement argentin n'a pas réagi à cette décision de justice espagnole. Mais, par le passé, l'Argentine a implicitement exclu toute extradition, prétextant que le général Galtieri et d'autres officiers avaient déjà été acquittés. Le général Galtieri avait été nommé par la junte en décembre 1981, puis avait démissionné en juillet 1982 pour être remplacé par le général Reynaldo Bignone. Ce dernier avait appelé à des élections qui avaient permis le retour des civils au pouvoir en décembre 1983. En 1984, un tribunal avait condamné le général Galtieri à 12 ans de prison et l'avait déchu de son rang pour son rôle dans la guerre des Malouines. Le président Carlos Menem lui avait obtenu une libération anticipée en juillet 1989. Agé de 71 ans, il vit aujourd'hui reclus dans la banlieue de Buenos Aires.

Droits de l'homme et «diplomatie des contrats»

La Chine récompense Washington

Le dissident Shao Jiang «disparaît» pendant la visite du vice-président américain

Les contrats signés hier par GM et Boeing illustrent la «diplomatie des contrats» pratiquée par la Chine et qui revient à récompenser ou à punir un pays en fonction des rapports qu'il entretient avec elle. Depuis 1994, Washington s'est résigné à jouer ce jeu, où Pékin semble détenir la plupart des cartes.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pékin — L'octroi par Pékin de deux contrats à des firmes américaines, à l'occasion de la visite en Chine du vice-président Al Gore, montre que les États-Unis ont commencé à recueillir les bénéfices économiques de leur nouvelle politique de coopération avec la Chine.

Mais l'efficacité de cette politique en ce qui concerne ses effets sur l'attitude du gouvernement chinois, par exemple en matière de droits de l'Homme, reste pour le moins douteuse, même si la Maison-Blanche estime qu'il est trop tôt pour se prononcer.

M. Gore, le plus haut responsable américain à se rendre à Pékin depuis le massacre des manifestants de la place Tiananmen par l'armée le 4 juin 1989, a assisté hier à la signature de deux contrats par Boeing et General Motors, les numéros un mondiaux de l'aviation civile et de l'automobile.

Mais ces deux contrats, et surtout le moment choisi par Pékin pour conclure des négociations qui traînaient en longueur, prouvent de manière caricaturale que, dans ses rapports avec les pays occidentaux, surtout avec les États-Unis, la Chine détient la plupart des cartes.

Le patron de Boeing, Ron Woodard, a ainsi souligné que le contrat qu'il a signé mardi aurait pu l'être plus tôt s'il n'y avait pas eu «des tensions» entre les deux pays «l'an dernier et l'année d'avant», une référence à la confrontation entre Pékin et Washington en 1995 et 1996, à propos notamment de Taiwan. À l'inverse, seule l'amélioration de ces relations au cours des derniers mois a rendu possible ce contrat.

La Chine pratique, en effet, ouvertement une «diplomatie des contrats» revenant à récompenser ou à punir tel ou tel pays en fonction des rapports qu'il entretient avec Pékin. Elle l'avait montré clairement en avril 1996, en commandant au consortium européen Airbus 33 A-320, mettant ainsi fin au monopole de Boeing sur le marché chinois.

Pourtant, la «realpolitik» l'avait déjà emporté à Washington, sous la pression notamment des milieux d'affaires, puisque M. Clinton avait décidé dès 1994 de renoncer à exiger de la Chine une atténuation de la répression des dissidents en échange du renouvellement annuel d'avantages commerciaux.

Depuis lors, M. Clinton a complété ce virage à 180 degrés de sa politique chinoise. Il affirme ainsi désormais que la coopération avec la Chine aura, à long terme, un effet positif sur l'attitude de

celle-ci, même si Pékin, pour l'instant, ne fait de concessions dans aucun domaine, qu'il s'agisse des droits de l'homme, de la prolifération des armes de destruction massive ou de ses pratiques commerciales.

Un mouvement de défense des droits de l'homme a, par exemple, affirmé hier que l'un des principaux dissidents chinois, Shao Jiang, avait, selon sa femme, été arrêté par la police pour l'empêcher de contacter M. Gore.

«Je pense qu'il est trop tôt pour dire que la nouvelle politique de Washington n'a aucun effet sur Pékin», affirmait toutefois dimanche M. Gore à la presse alors qu'il se rendait à Tokyo.

Perdu entre Shenzhen et Pékin

Le dissident Shao Jiang a «disparu» depuis hier de son domicile à Shenzhen (sud) et sa famille est convaincue qu'il a été arrêté pour l'empêcher de prendre contact avec le vice-président américain Al Gore, a rapporté hier sa femme «Ma bru m'a prévenu que Shao Jiang n'était pas rentré chez lui depuis hier [lundi] matin. Elle a essayé de le contacter à plusieurs reprises, mais il n'a pas répondu», a indiqué la mère du dissident, Jiang Hanqi.

La «disparition» de M. Shao viserait à «l'empêcher de se rendre à Pékin pour entrer en contact avec Al Gore», arrivé dans la capitale chinoise lundi soir, a affirmé son épouse Zhang Xiaohong, qui a dénoncé le cas auprès d'une organisation humanitaire de Hong-Kong. Selon Mme Zhang, le dissident

devait se rendre ces jours-ci à Pékin afin de demander un visa d'études aux États-Unis. «Shao Jiang avait déjà «disparu» en 1995, à la veille du 6^e anniversaire de la répression du mouvement démocratique de la place Tiananmen», a rappelé le Centre d'information sur les droits de l'homme et le Mouvement démocratique en Chine. «La police a reconnu ensuite qu'il était arrêté, mais il a été gardé pendant plus de deux mois», a ajouté le Centre dans un communiqué reçu par fax à Pékin.

Shao Jiang, âgé de 27 ans, a passé 17 mois en prison après la répression de Tiananmen. Il est un proche de Wang Dan, le principal dirigeant de la contestation étudiante en 1989, condamné en octobre à 11 ans de prison.

Les familles d'autres dissidents ont déjà demandé à M. Gore d'intervenir pour leurs proches emprisonnés. «J'ai fait parvenir une lettre à M. Gore, par un canal que je préfère ne pas révéler, lui priant de la transmettre aux dirigeants chinois», a rapporté Chu Hailan, l'épouse de Liu Nianchun, qui purge une peine de trois ans de camp de rééducation pour avoir voulu créer un syndicat libre. «J'ai pris cette décision car je n'ai pas moi-même la possibilité d'être reçue par (le président) Jiang Zemin ni par (le premier ministre) Li Peng», a-t-elle ajouté. «Dans ma lettre, je demande que Liu Nianchun soit soigné dans un hôpital», a indiqué sa femme, précisant que le dissident souffre de problèmes intestinaux graves.

Une sœur de Wei Jingsheng a également demandé début mars à M. Gore de plaider le cas du père de la dissidence chinoise.

«Les gens peuvent désormais comparer»

La veuve du dictateur communiste Enver Hodja vit misérablement dans un faubourg crasseux de Tirana

RÉMY OURDAN
LE MONDE

Tirana — Nexhmija Hodja apparaît sur le seuil de la porte. Elle est méfiante. Personne ne lui rend jamais visite, dans ce faubourg crasseux de Tirana. Elle habite au bout d'un sentier de terre, au milieu d'une zone industrielle. À l'horizon, il n'y a que des chantiers, des bulldozers et des usines. Du linge sèche sur le balcon, dans un nuage de poussière.

Nexhmija Hodja, la veuve de l'ancien dictateur Enver Hodja, qui avait pris le pouvoir en 1945, décédé en 1985, vit dans «le Poulailler». Les Albanais appellent ainsi ce complexe agricole en ruine, auparavant dédié à l'élevage de poules. Des bureaux ont été transformés en appartements. M. Hodja habite là, loin du centre de la capitale albanaise et du palais où elle a vécu durant 45 ans.

Nexhmija Hodja est sortie de prison au mois de janvier, après quatre années d'incarcération. «La prison m'a beaucoup fatiguée», dit-elle. Elle refuse d'abord de parler d'elle, sous prétexte que «ce n'est pas juste de parler de moi alors que l'Albanie va si mal». Puis elle révèle les véritables raisons de son silence.

«Le pouvoir exerce de fortes pressions sur ma famille. Mon fils a été emprisonné pendant un an, uniquement parce qu'il avait parlé de son père dans un magazine albanais. Et mon gendre a été jeté en prison juste avant ma libération, pour que notre famille sente qu'elle reste surveillée. Il en est sorti la semaine dernière, lorsque les prisons ont été ouvertes.»

Nexhmija Hodja décide finalement d'évoquer la crise que traverse l'Albanie. «Cinq ans après l'avènement du nouveau ré-

gime, les gens peuvent désormais comparer... Bien sûr, tout n'était pas parfait de notre temps, il y avait des problèmes. Mais les Albanais avaient un travail et un logement. Ils pouvaient songer à l'avenir de leurs enfants.»

Mme Hodja défend la politique de son époux, considéré comme l'un des dictateurs les plus durs du monde communiste. «Il y avait 60 % de paysans en Albanie. Les gens travaillaient aussi dans les mines, raconte-t-elle. Aujourd'hui, ces paysans vivent ici, à la périphérie de Tirana, et ils n'ont pas de travail. Ils sont arrivés des montagnes. Ils se livrent à ces pillages... À notre époque, ils étaient bien sûr pauvres et modestes, mais ils avaient accès aux hôpitaux et aux écoles.» «Leur vie était certainement un peu spartiate», avoue-t-elle, avec une pointe de regret dans la voix.

La famille Hodja est désormais tenue à l'écart de la vie publique. Des journaux publient quotidiennement des témoignages de prisonniers qui ont survécu à l'enfer des camps d'Hodja, où certains restèrent parfois 25 ou 30 ans.

Nexhmija Hodja ne sort presque jamais de son appartement où elle conserve, sur les rayonnages de sa bibliothèque, les œuvres complètes d'Hodja, de Staline et de Lénine. Elle affirme que, lorsqu'elle s'aventure dans la rue, elle sent pourtant «beaucoup de sympathie». «Des commerçants refusent d'accepter l'argent de mes enfants. Moi, on m'embrasse», affirme-t-elle. «Mes enfants n'ont pas de travail, et je touche 200 francs de pension mensuelle. On refuse même de m'accorder le statut de vétérane de la lutte antifasciste...»

Au cimetière de Kombinat, il est difficile de trouver la tombe d'Enver Hodja. Le corps du dictateur a été exhumé du cimetière des Martyrs peu après l'avènement de la démocratie en Albanie. Il repose aujourd'hui parmi les anonymes.



Nexhmija Hodja

ZAÏRE

Le président Mobutu a désigné un «comité de négociations»

AGENCE FRANCE-PRESSE

Kinshasa — Le président zaïrois Mobutu sese Seko a désigné hier soir un «comité de négociations», tandis que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) adoptait à Lomé un projet de résolution appelant à des pourparlers «immédiats» entre le gouvernement et les rebelles zaïrois.

Les États-Unis et la France ont également lancé un appel, à la veille du sommet extraordinaire de Lomé sur le Zaïre, à des négociations entre Kinshasa et les rebelles de Laurent-Désiré Kabila. La décision du président zaïrois de créer un «comité de négociations» a été annoncée par son porte-parole, qui n'a pas précisé pour autant avec qui ce comité devrait négocier, le mot «rébellions» ou «rebelles» n'étant jamais prononcé dans le communiqué.

Ce comité comptera sept membres, dont «un représentant de la présidence de la République, deux du Parlement de transition (HCR/PT), un de la justice, deux des «amilles politiques» [opposition et mouvance présidentielle] et un du gouvernement de transition», a précisé Kabuya Lumuna.

De leur côté, les ministres africains des Affaires étrangères des pays membres de l'OUA, réunis depuis hier matin dans la capitale togolaise, ont adopté un projet de résolution, appelant à des «négociations immédiates» entre les deux parties, qui doit être soumis aujourd'hui au sommet des chefs d'État.

Le parti de M. Mobutu, le Mouvement populaire de la révolution (MPR, ancien parti unique), a quant à lui admis le principe d'un «partage du pouvoir», y compris avec la rébellion, pendant la période de transition», a déclaré hier à l'AFP Banza Mukalay, vice-président du MPR.

Alors qu'une délégation de la rébellion — pour la première fois représentée à une conférence internationale — était en route pour le sommet extraordinaire de l'OUA, un responsable rebelle à Kisangani a évoqué la tenue probable en Afrique

du Sud, «début avril», d'une réunion préparatoire à un sommet entre MM. Mobutu et Kabila.

Dans un texte commun remis lundi au gouvernement togolais et transmis à une vingtaine de pays africains, Washington et Paris ont demandé au pouvoir zaïrois «une déclaration sans équivoque» en faveur de négociations.

Les présidents français et américain ont dépêché à Lomé chacun un émissaire spécial, Michel Dupuch et Howard Wolpe.

Ces appels aux négociations interviennent alors que la confusion politique prévaut à Kinshasa, où les partis d'opposition commencent à s'opposer pour proposer au président Mobutu le nom du futur chef du gouvernement, après la démission lundi de Kengo Wa Dondo.

Alors que près d'un quart du Zaïre est occupé par la rébellion, M. Mobutu a décliné l'invitation de l'hôte du sommet, le président togolais Gnassingbe Eyadéma, où il sera représenté par son conseiller spécial, Honoré Ngbanda Nzambo, accompagné du vice-président du Parlement de transition, Bo Boliko Lokonga.

Autre signe de confusion, le vice-premier ministre du gouvernement démissionnaire chargé des Affaires étrangères, Gérard Kamanda wa Kamanda, a également annoncé son départ pour Lomé.

Malgré les «contacts» évoqués par Paris et Washington, la délégation rebelle a indiqué dès son départ de Kisangani qu'elle n'y allait pas pour «négocier».

Laurent-Désiré Kabila — qui a également réitéré dans une interview au journal allemand Die Zeit son refus d'un cessez-le-feu «avant que l'ensemble (du territoire) soit libéré» — a en outre condamné hier à Kisangani le déploiement de troupes occidentales à Brazzaville. Le millier de soldats américains, français, belges et britanniques déployés dans la capitale congolaise, en face de Kinshasa, pour une éventuelle évacuation de quelque 3000 expatriés occidentaux du Zaïre, constituent, a-t-il lancé, «une menace pour la paix».

Bandits en cavale

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tirana — Quatre policiers ont été abattus par des gangs armés en Albanie en 24 heures, des meurtres qui marquent une escalade de la violence dans ce pays dont les dirigeants réclament en vain une intervention des Européens pour rétablir l'ordre.

Le premier ministre socialiste albanais, Bashkim Fino, a rencontré hier à Rome les quinze ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, pour discuter de l'aide que l'Europe peut apporter à une solution de la crise.

À l'issue de la rencontre, Hans van Mierlo, le ministre néerlandais des Affaires étrangères, dont le pays assure la présidence tournante de l'UE, a annoncé le départ aujourd'hui pour Tirana d'une nouvelle mission, destinée à identifier les domaines humanitaires, civils et militaires dans lesquels l'assistance européenne pourrait être offerte. Malgré l'instabilité de la situation, les ministres n'ont pu se mettre d'accord sur l'envoi d'une force pour sécuriser la distribution de l'aide en sol albanais.

Depuis une semaine environ, la violence en Albanie a pris un nouveau tournant avec l'intervention de bandes armées. Les 1300 détenus du pays se sont échappés des prisons à la faveur du chaos. Des meurtres, des vols et des vols sont signalés de plus en plus fréquemment par la police.

Elle vous indique que la fin de semaine est terminée en 26 langues différentes.

LUNDI

Si vous avez choisi le modèle Day-Date, le plus prestigieux de la collection Oyster, n'oubliez pas de choisir la langue dans laquelle vous aimeriez lire les jours de la semaine. Vous pouvez choisir parmi 26 langues, toutes disponibles.



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE

ROLEX

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

É D I T O R I A L

Un vrai budget

Jean-Robert Sansfaçon

Dans le contexte économique et financier extrêmement difficile que traverse le Québec, le deuxième budget Landry présente l'immense intérêt de sortir des lieux communs pour s'attaquer, enfin, à la complexité de la fiscalité, la lourdeur des impôts des particuliers et des PME et la léthargie en matière d'investissements. Impossible de prévoir toutes les conséquences de l'épais catalogue de mesures annoncées, mais une analyse préliminaire fait croire au réalisme des mesures autant qu'à leur pertinence.

Le ministre d'État de l'Économie et des Finances, M. Bernard Landry, a surpris tout le monde en présentant un budget aussi touffu, aussi substantiel, qui maintient le cap sur la disparition du déficit tout en proposant une foule de mesures destinées à stimuler la création d'entreprises et d'emplois. Et comme si cela n'était pas assez, il annonce pour l'an prochain une réforme de la fiscalité qui profitera, à terme, à tous les contribuables, surtout aux moins fortunés.

Au total, il n'y aura pas de baisse réelle d'impôts et de taxes, mais qui aurait pu s'attendre à quelque cadeau fiscal que ce soit alors que l'on vient de sortir d'une période mouvementée de négociations dont les 400 000 employés de l'État feront les frais. Ce que le gouvernement remettra dans la poche des contribuables par l'entremise de sa réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers, à partir de janvier prochain, il le reprendra par la hausse de un point de la TVQ. De plus, parce qu'il entend transférer certaines de ses responsabilités vers le palier local, ce sont plusieurs centaines de millions de dollars supplémentaires qui s'ajouteront ainsi au fardeau des contribuables partout au Québec, à moins que les municipalités ne trouvent un moyen rapide et efficace pour réduire leurs dépenses. À ce propos, le ministre Landry livre un message très clair à l'intention des municipalités, il les pousse au pied du mur et les invite à sabrer dans leurs coûts de main-d'œuvre, qui sont de loin les plus élevés parmi tous les employeurs du Québec. Du même souffle, il les assure de sa collaboration pour conduire cette offensive, sans toutefois préciser la nature d'un tel soutien. Or, sans une réduction des coûts de main-d'œuvre, ce sont les propriétaires qui devront absorber seuls les hausses de taxes des municipalités et des commissions scolaires, le grand nombre de logements inhabités leur interdisant toute augmentation des loyers. Il n'y a donc pas de sortie magique de la crise des finances publiques, et ce budget Landry, par delà ses aspects les plus spectaculaires, force à s'en rappeler.

Malgré tout, pour l'année en cours, seules quelques augmentations affecteront le revenu des contribuables: une hausse de quelques cents de la cartouche de cigarettes, une autre de 28 \$ du certificat d'immatriculation destinée à l'amélioration du réseau routier et une dernière visant spécifiquement les acheteurs de voitures de luxe. Évidemment, ces quelques augmentations viennent s'ajouter aux hausses annoncées l'an dernier qui sont entrées en vigueur en janvier, de même qu'aux augmentations de la taxe scolaire décrétée la semaine dernière...

C'est donc l'an prochain que nous verrons les effets de la réforme fiscale d'envergure qui constitue le cœur de ce budget Landry. Une réforme bienvenue, qui ne révolutionne pas la façon de percevoir les impôts, mais qui se situe au contraire dans la lignée des changements qui tendent à réduire l'impôt sur les revenus des individus pour lui substituer des taxes ou des tarifs. Ce qui a pour effet d'encourager le travail en laissant les individus libres de dépenser ou d'épargner à leur guise. Le projet répond aussi à une des exigences de tout régime fiscal, la simplicité, et en ce sens, il est susceptible d'améliorer un tant soit peu la confiance des contribuables à l'égard du fisc. Par exemple, en introduisant une nouvelle déduction fiscale uniforme susceptible de remplacer avantageusement la kyrielle de crédits actuels pour la vaste majorité des contribuables; par exemple, encore, l'introduction d'un formulaire d'à peine deux pages disponible pour la plupart des gens, ou la possibilité de remplir un seul formulaire par couple, toutes mesures qui permettront d'éviter un grand nombre d'erreurs. Par ailleurs, la réforme promet de réduire d'autant que 15 % l'impôt payé par les familles dont le revenu ne dépasse pas 50 000 \$ et de 3 % celui des ménages à revenus plus élevés. Ces baisses, qui seront surtout profitables pour les salariés à revenus modestes, s'ajouteront aux crédits pour enfants plus généreux prévus dans la politique familiale de Mme Marois. Puisqu'il faut bien compenser un tel manque à gagner évalué à 800 millions, le gouvernement a

choisi de hausser la TVQ de un point de pourcentage. Ce qu'on aurait souhaité éviter, mais tenant compte du généreux crédit TVQ qui sera ajouté pour les familles à revenus modestes, le choix de troquer une baisse des impôts contre une hausse de la TVQ répond aux exigences d'une fiscalité moderne. Un impôt sur le revenu trop élevé décourage le travail et l'investissement et encourage le travail au noir, un problème d'autant plus grave que les hausses déjà prévues des cotisations au Régime des rentes du Québec viendront rapidement réduire le revenu disponible de travailleurs au cours des prochaines années. Quant à l'effet négatif d'une hausse de la TVQ sur les dépenses de consommation, soyons assurés que l'annonce précoce de ce changement incitera fortement les consommateurs à se procurer certains biens coûteux avant le premier janvier prochain, ce qui pourrait avoir un effet stimulant appréciable sur la croissance d'ici la fin de la présente année.

Avec l'Ontario de Mike Harris qui a promis de réduire de 30 % l'impôt sur le revenu dans sa province, la situation du Québec devenait excessivement délicate. Comment, en effet, accorder la priorité à l'assainissement des finances sans augmenter le fardeau fiscal global et nuire ainsi à la compétitivité du Québec? À cette question, le budget Landry tente une réponse nuancée qui mérite d'être soulignée. Les familles québécoises à revenu moyen avec des enfants étant déjà moins lourdement taxées que leurs homologues ontariennes, la baisse d'impôt promise par la réforme Landry leur permettra d'améliorer leur sort d'une façon appréciable. Par contre, pauvres célibataires! L'Ontario restera pour vous une terre de prédilection incomparable... au plan fiscal, cela s'entend. Il faudra donc attendre l'an 2001 pour aller plus avant dans la réduction du fardeau de l'ensemble des Québécois. Autre élément de comparaison entre le Québec et l'Ontario: la fiscalité des entreprises. M. Landry annonce qu'il annule la mesure de remboursement de la TVQ sur certains intrants, mesure promise aux grandes entreprises par son prédécesseur, Jean Campeau. C'est là une affaire de 517 millions par année qui ne recevra certainement pas la bénédiction du grand patron. Mais ici aussi, la comparaison avec l'Ontario autorise une telle décision, puisque les entreprises ontariennes n'ont accès à aucune déduction de leurs intrants, la taxe de vente de cette province n'étant pas harmonisée à la TPS comme c'est le cas chez nous, et que leurs impôts sur les profits sont plus élevés. Par contre, les taxes sur la masse salariale y sont moins fortes et, là, M. Landry se contente de promettre un remboursement de 1200 \$ des taxes sur la masse salariale pour la création de nouveaux emplois. Bien, mais peu compte tenu de la rupture d'un engagement qui privera les grandes entreprises d'un demi-milliard par année. Ce qui nous amène à cette astuce Landry, digne de son ancien patron Jacques Parizeau, qui, en informant les grandes sociétés de la mauvaise nouvelle, ajoute du même souffle qu'il pourrait changer d'idée le jour où Ottawa acceptera d'offrir au Québec une compensation équivalente à celle qu'il a versée aux Maritimes l'an dernier. Astucieux, certes, mais probablement insuffisant pour faire plier MM. Chrétien et Martin...

La hausse de la TVQ à 7,5 % l'an prochain, ajoutée au refus de compenser les grandes entreprises, équivaut à une forme de remise en cause de l'harmonisation parfaite de la TVQ et de la TPS, ce qui n'est pas une bonne nouvelle, mais démontre par l'absurde qu'Ottawa n'a pas pris la bonne route pour parvenir à une uniformisation des taxes de vente à travers le pays. En plus des mesures fiscales proprement dites, le budget Landry annonce plusieurs autres programmes sur lesquels il faudra revenir. Mentionnons, au passage, des programmes d'incitation à l'investissement privé susceptible de générer quelques milliards de nouveaux projets, surtout dans les secteurs de haute technologie, une aide substantielle au développement de PME et des investissements publics dans les réseaux de l'éducation et de la santé conçus pour faciliter les réformes déjà en cours ou prévues pour bientôt.

En somme, voilà un vrai budget. Il est trop tôt pour apprécier les effets, positifs ou négatifs, d'une telle somme de propositions. Mais enfin, avouons qu'il y a à boire et à manger pour tout le monde!

Ce deuxième budget Landry met un terme à plusieurs années de médiocrité



La lumière au bout du tunnel?

Le Québec l'a échappé belle. Et le PQ aussi. Du moins, pour le moment. La semaine dernière, il s'en est fallu de peu pour qu'on soit plongé dans un psychodrame semblable à celui des décrets imposés à la fonction publique en 1982. N'eût été d'une entente de dernière minute, c'est toute la société québécoise et le mouvement souverainiste qui auraient subi les dures secousses d'un affrontement.

Il fallait donc éviter la confrontation. Ce qui fut fait. Le premier ministre, son caucus et les syndicats ont réussi à préserver une paix sociale qui demeure néanmoins précaire. Quant à l'option souverainiste, elle n'aura pas à souffrir d'un éclatement des troupes qui aurait résulté d'une reprise de 1982.

Il reste toutefois à voir si la «*belle journée de solidarité*» de vendredi dernier ouvrira enfin la voie à un quelconque espoir sur le front névralgique de l'emploi. Et là-dessus, toutes les preuves restent à faire. Mais il faut également saluer les efforts dans ce sens et les mesures d'incitation et d'investissements du dernier budget du ministre des Finances, Bernard Landry.

Croulant sous un taux de chômage de 12 %, surtout pour les plus jeunes, de plus en plus exclus du marché du travail, et une proportion trop élevée d'assistés sociaux, le Québec a, en effet, besoin d'emplois et d'espoir. D'où la difficulté qu'avait le ministre des Finances à réconcilier la nécessité de renforcer des finances publiques anémiques avant un possible troisième référendum et l'urgence d'agir pour l'emploi et contre l'appauvrissement d'un nombre croissant de Québécois. Car sans cette réconciliation, c'est dans une infernale spirale de pauvreté que le Québec s'enfermerait, laquelle rendrait inatteignable toute victoire référendaire.

À ce chapitre, le budget Landry a la sagesse de proposer un fonds d'investissements privés et publics qui devrait aider à colmater minimalement le chômage. Voilà donc à quoi peut servir, du

moins en partie, une augmentation minimale de 1 % de la taxe de vente — une mesure qui aurait dû être adoptée dès l'an dernier. Quant à la réduction de 15 % des impôts des ménages gagnant 50 000 \$ ou moins, elle constitue un des gestes les plus significatifs d'un rapprochement lent — mais sûr, il est à espérer — entre le gouvernement Bouchard et le souci d'équité sociale qui marque la culture politique du Parti québécois.

La réforme globale de l'impôt sur le revenu des particuliers et le soutien qu'elle pourrait apporter aux familles s'inscrivent aussi dans ce même rapprochement. Force est de constater qu'après des durs et longs débats à l'intérieur du PQ, du caucus et du conseil des ministres, leurs racines progressistes redonnent enfin signe de vie. Après une année difficile, une telle approche devrait avoir l'effet d'un baume au sein du camp souverainiste en rétablissant la confiance de nombreux militants... tout au moins sur les questions économiques.

Mais tout cela suffira-t-il à réduire un taux de chômage qui demeure, encore et toujours, beaucoup trop élevé? De fait, le Québec aura beau se protéger des tentacules des agences de cotation en réduisant son déficit, il ne pourra s'en sortir indemne si les mesures annoncées par le ministre des Finances ne réussissent pas à réduire notre taux de chômage ou si la détérioration des services publics devait se poursuivre trop longtemps.

Ce qui nous amène à une question beaucoup plus large: le Québec pourrait-il s'en sortir indemne dans un monde où le culte néolibéral est omniprésent et où, en tant que province canadienne, il ne contrôle pas la totalité de ses outils économiques et demeure soumis aux compressions fédérales qui influent sur ses impératifs budgétaires?

En entrevue, le ministre des Finances, Bernard Landry, explique que «*sans les compressions imposées par Paul Martin, le déficit du Québec serait de 2,4 milliards en 1996-97 et non de 3,2 milliards*». Et le vice-premier mi-

nistre d'ajouter: «*Si l'on avait pas eu de compressions fédérales depuis 1980, notre déficit serait presque à zéro cette année-même et nous aurions un surplus de 1,8 milliard en 1997-1998*». On mesure ici toute la difficulté qu'un Québec déjà fragile aura à se sortir de la polarisation économique qui grandit entre les plus riches et les plus pauvres.

Sur cette question, M. Landry rappelle en entrevue que, contrairement à la propagande voulant que la difficile situation de l'emploi soit attribuable au mouvement souverainiste «*l'écart entre les taux de chômage du Québec et du Canada est demeuré à peu près constant depuis Duplessis jusqu'à Bouchard*». Cet écart est, selon lui, «*structurel*» et serait dû en partie à des dépenses fédérales insuffisantes dans des domaines d'activité cruciaux pour l'emploi, dont la recherche et le développement. La proportion des dépenses faites au Québec par Ottawa — en moyenne de 15 % — serait demeurée nettement en deçà des 24 % de la population canadienne que représente le Québec. Bref, le Québec n'aurait pas eu droit à sa juste part du gâteau des dépenses fédérales créatrices d'emplois et de richesses.

Si le Québec ne peut, de toute évidence, résister seul à la tornade néolibérale qui souffle un peu partout en Occident et s'il ne peut faire plus qu'une province, il n'en demeure pas moins que le gouvernement Bouchard — parce qu'il propose le projet d'un nouveau pays — a la responsabilité de ne pas arriver à la souveraineté avec une population en partie appauvrie, découragée et épuisée. Et si le budget Landry démontre une volonté certaine de commencer à bouger tout en luttant contre le déficit, l'heure de vérité arrivera l'an prochain à la lecture d'un taux de chômage qui se devra d'avoir baissé et d'un taux de pauvreté qui se devra d'avoir régressé.

Le moins qu'on puisse dire est que les Québécois s'attendent à voir bientôt la lumière au bout du tunnel. Sinon, l'euphorie consensuelle des deux sommets socioéconomiques et la paix sociale issue du règlement de la semaine dernière pourraient n'avoir été qu'un bref sursis. Et de cela, ni le Québec ni le mouvement souverainiste ne s'en remettraient avant très longtemps...

À PROPOS

...de revenu familial

En 1994, le revenu moyen des familles québécoises se situait à 50 000 \$ par année, mais 57 % des familles gagnaient moins que ce revenu et 23 % avaient un revenu inférieur à 25 000 \$ par année, ce qui les plaçait en situation de précarité, sinon de pauvreté.

Plus de 100 000 familles monoparentales québécoises doivent aujourd'hui compter sur l'aide sociale; c'est notamment le cas pour trois quarts des familles monoparentales qui ont des enfants d'âge préscolaire. De fait, 70 % des enfants de moins de 6 ans inscrits à l'aide sociale vivent dans des familles monoparentales. La situation des familles monoparentales est d'autant plus préoccupante que ces fa-

milles risquent, plus que les autres, de demeurer longtemps dans la pauvreté. Or les études les plus récentes démontrent clairement que plus la pauvreté persiste, plus sont importants les dommages au développement des enfants. On sait en outre que les retards de développement sont plus marqués chez les enfants qui ont connu la pauvreté avant l'âge de 5 ans. Si la monoparentalité est un facteur clairement associé à la pauvreté, il ne faut cependant pas oublier que les familles biparentales constituent toujours 80 % de l'ensemble des familles québécoises; c'est chez elles que l'on retrouve la très grande majorité des enfants pauvres.

Politique familiale, Gouv. du Québec, Janvier 1997

L E T T R E S

À la défense de l'agriculture biologique

Réponse à un article de Bernard Chartier, *Les pelés et les galeux de l'agriculture*, paru dans la page Idées, le 24 février 1997

Monsieur le fonctionnaire, j'ai lu votre plaidoyer en faveur de l'agriculture et de l'élevage industriel. Vous remettez à César ce qui lui revient en faisant honneur au travail de l'agriculteur, en faisant valoir les heures (nombreuses) et les sommes (nombreuses) qu'il a investies dans son entreprise. Bien. Vous attaquez cependant avec beaucoup de virulence l'agriculture biologique.

Cette dernière, au contraire de ce que vous avancez, ne refuse pas la science. Elle la cite lorsqu'elle donne les résultats d'analyse des contenus nutritionnels des végétaux et céréales produits de façon commerciale et biologique. La science donne aussi à l'agriculture biologique des arguments de taille démontrant les causes à effet de ce que nous ingérons et les maladies dites de dégénérescence. Monsieur Chartier, c'est parce que nous sommes informés que nous ne pouvons plus avaler n'importe quoi.

Je pense aussi que c'est vous qui êtes trop imprégné de films américains. L'explosion démographique n'est pas la seule cause des «méga

fermes» ou des «méga cultures». C'est parce que les multinationales peuvent acheter plus et à moins cher qu'elles prennent entente avec des producteurs «commerciaux». C'est une question de «profits», Monsieur Chartier, uniquement une question de «profits».

Vous ajoutez que l'agriculture biologique est une négation du bon sens. Mais de quel bon sens s'agit-il Monsieur Chartier? Certainement pas celui associé à la protection de notre belle Terre, à la qualité de ce que nous mangeons ou à la conservation d'un de nos biens les plus précieux: notre santé!

Josée Barrette
Montréal, 10 mars 1997

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES



Lionel Groulx s'adressant à un groupe d'étudiants: des aspects de son œuvre suscitent aujourd'hui un profond malaise.

ARCHIVES LE DEVOIR

Le Québec et la diversité

1. Des réaménagements symboliques

GÉRARD BOUCHARD

Professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi et directeur de l'REP

(Extraits d'une conférence prononcée en novembre dernier à Montréal dans le cadre d'un colloque de la Société des Musées québécois. Le texte révisé de la conférence paraîtra dans le numéro d'avril de la revue Action nationale).

La transition de l'ancien nationalisme canadien-français au nouveau nationalisme québécois au cours du dernier demi-siècle a substantiellement modifié le rapport à l'autre (en l'occurrence: l'Anglo-Québécois, le non-francophone, l'immigrant). Durant cette période, la nation s'est en effet dépeuplée de la plupart de ses attributs ethniques. Pour résumer en une phrase une évolution complexe, qui n'est d'ailleurs pas achevée: la nation est passée d'un rapport d'exclusion à un rapport d'inclusion. Ou, selon les termes du néolibéralisme: d'une conception ethnique à une conception civique. Pour mener à terme cette transition, nous pensons que d'autres réaménagements collectifs s'imposent, en particulier au plan symbolique.

Rajeunir la mémoire

La nouvelle conception de la nation invite, notamment, à remodeler les mailles de la mémoire collective, tout en la reproduisant comme composante (indispensable) de l'identité nationale. Dans cette direction, deux voies sont à éviter. La première consiste dans la promotion d'une mémoire acrimonieuse des traumatismes, dans le rappel courroucé et agressif des anciennes blessures collectives, sans perspective dynamique, sans horizon positif pour l'avenir. Il est pratiquement assuré qu'à la longue, les francophones n'y trouveraient aucun intérêt; il serait encore plus illusoire de croire que les non-francophones et les néo-Québécois pourraient se glisser aisément dans une telle mémoire. La deuxième voie à éviter est celle de l'amnésie, ou celle d'une mémoire aseptisée qui finirait par ne plus indisposer personne parce qu'elle aurait perdu toute signification pour tout le monde. La voie que nous préconisons consiste à ouvrir la mémoire collective pour insérer les luttes nationales canadiennes-françaises dans des trames universelles, dans une histoire collective comparée qui livrerait des horizons créateurs pour le présent et pour l'avenir. Car on peut tirer de ces luttes et du matériau histo-

riographique qu'elles offrent bien autre chose qu'une obsession récriminatoire anti-anglaise ou une lamentation obsessionnelle de l'ethnie; on peut y trouver des résonances très riches qui sont celles de tous les passés coloniaux (anciens et récents) du Nouveau Monde et de tous les peuples minoritaires qui ont lutté pour assurer leur survie culturelle et pour s'établir comme collectivité.

Il y a là assurément de quoi nourrir objectivement tous les esprits, indépendamment des appartenances ethniques — on pourrait même dire: à travers les appartenances ethniques. En effet, de nombreux immigrants proviennent de pays qui ont vécu des expériences collectives analogues à celles des Canadiens français; plusieurs autres sont nés de pays qui ont également expérimenté le lien colonial, mais du point de vue métropolitain. Tout cela s'inscrit dans l'idée (raisonnable et généralement admise) que le passé est un patrimoine à perpétuer, mais à condition de le reprogrammer sans cesse pour que la nation s'y reconnaisse d'une manière ou d'une autre et y trouve matière à réflexion. Il s'agit donc ici, non pas de banaliser ou de renoncer à quoi que ce soit, mais de maintenir une mémoire vivante qui puisse nourrir véritablement la nouvelle identité québécoise et non pas seulement l'identité canadienne-française.

À un autre plan, les conceptions mises de l'avant par le nouveau nationalisme mènent logiquement à une déconfectionnalisation du système scolaire public. On le sait, l'école confessionnelle publique installe une contradiction au cœur de la nation québécoise et contredit sa volonté d'inclusion. Il faut prévoir aussi qu'une nouvelle génération de Québécois voudra éventuellement jeter un nouveau regard sur la devise du Québec. Le projet national actuel n'invite-t-il pas à oser, à inventer, à surmonter les vieilles peurs et les vieilles inhibitions collectives, à débarrasser les replis défensifs, les visées renfrognées, à passer de la survivance à l'émergence? En conséquence, le «Je me souviens», tout en maintenant ses amarrages originels, devra sans doute rafraîchir certaines de ses résonances. Dans le même esprit, il faudrait voir bien vite à remplacer la fête de Dollard, qui a perdu à peu près toute signification aux yeux même des francophones. Il presse également de soustraire le défilé du 24 juin aux fâcheuses controverses qu'il suscite annuellement, en ouvrant à toutes les expressions, à toutes les particularités culturelles de la nation — s'il est bien vrai que cet événement doit revêtir un caractère national. N'est-il pas possible de concevoir une formule qui, autour d'une thématique commune, donnerait à voir et à entendre toutes les tonalités, toutes les couleurs et les manières d'une cul-

ture québécoise qui se dit ouverte et diverse, sur fond d'intégration collective?

À propos du chanoine Groulx

Ces exemples n'épuisent pas l'éventail des réaménagements ou de réorientations symboliques auxquels il serait utile de procéder. Ainsi, il conviendrait de considérer d'une façon plus positive les réticences (exprimées surtout, jusqu'ici, par les milieux juifs) au sujet du marquage symbolique qui célèbre présentement la mémoire du chanoine Lionel Groulx. On parle ici d'un intellectuel qui a mené de longues luttes pour la défense des droits des francophones dans les provinces canadiennes-anglaises, qui a eu le grand mérite de réactiver la conscience historique québécoise, de réveiller et de soutenir la fierté collective à une époque où elle en avait bien besoin, qui s'y est employé avec une ardeur et une ténacité remarquables et dont l'itinéraire, de ce point de vue, peut être donné comme exemplaire. En toute justice, ces mérites doivent lui être reconnus et ils justifient que sa mémoire soit perpétuée. Mais en même temps, d'autres aspects de son œuvre suscitent un profond malaise et le disqualifient comme figure emblématique du nationalisme actuel. On parle en effet d'un homme qui a proposé de la nation une définition quasi ethnique, qui est l'auteur d'énoncés antisémites, qui a manifesté des sympathies fascisantes, qui démontrait très peu d'enthousiasme pour la démocratie et qui, par souci de la pureté nationale, est venu bien près de donner à ses idées des racines carrément biologiques. Pourquoi s'employer aujourd'hui à passer ces faits sous silence ou à les nier, ou encore à les légitimer?

Groulx est, en outre, cet ardent nationaliste qui, dans les années 1960, au moment où la cause qu'il avait toujours défendue trouvait enfin des vents favorables et s'incarnait dans un parti politique, a choisi de s'en distancer en récitant des contenus essentiels du nouveau nationalisme. De même, il a tourné le dos à la Révolution tranquille, dont il aimait l'affirmation nationale mais non les contenus sociaux, économiques et culturels (toute la laïcisation, en fait). On a peine à imaginer qu'une telle figure puisse coiffer la réalité présente, servir de guide pour les décennies qui viennent, donner le goût de la nation aux jeunes Québécois et fournir des lumières, des clés pour mieux franchir les obstacles auxquels le Québec doit maintenant faire face.

Il est aisé de comprendre que la présence symbolique considérable accordée à cet intellectuel sur la place publique puisse susciter un malaise au sein des nationalistes et heurter des sensibilités écorchées par des traumatismes qui ont à voir précisément avec certaines idées qu'il lui est arrivé d'exprimer. Il faut certes déplorer que le dé-

bat sur ce sujet ait été bien mal engagé. Le livre publié par Esther Delisle est une mauvaise thèse, dépourvue de nuances, qui visait plus à régler des comptes qu'à faire comprendre un personnage complexe dont la pensée révèle des ambiguïtés. Avec raison aussi, on a pu reprocher à cette auteure de s'être montrée sélective dans le traitement des textes et d'avoir commenté des extraits hors contexte. Il n'en reste pas moins que plusieurs écrits de Groulx véhiculent aujourd'hui de très fâcheuses évocations.

Certains font aussi valoir que l'homme était de son temps, que toute l'époque était plus ou moins contaminée par l'antisémitisme et le fascisme, que Groulx ne le fut pas plus que la majorité de ses contemporains. Il n'empêche. À cause de la gravité des enjeux et de la nature des valeurs mises en cause, c'est précisément de cette époque et toutes ses contaminations qu'il faut prendre nettement congé. D'autres plaident que la pensée de l'essayiste a marqué bien des hésitations, des allers et retours, que ses énoncés antisémites sont relativement peu nombreux (il a beaucoup écrit), que certains extraits doivent être tenus pour secondaires, ne reflètent pas vraiment sa pensée, et le reste. À tout prendre, ces circonstances atténuantes ne modifient pas beaucoup les données du problème évoqué ici: le profil reste — dans le meilleur des cas — embrouillé.

Marquer la rupture

L'un des principaux problèmes de notre temps consiste dans la conciliation collective, dans la lutte contre la discrimination et le racisme. On ne doit pas se surprendre de ce que plusieurs éprouvent de la gêne à ce que soit sans cesse réaffirmée au Québec la place d'un intellectuel dont le profil est douteux à cet égard précisément. À compter de maintenant, ne serait-il pas opportun de mettre fortement en valeur les nouvelles figures emblématiques de la nation québécoise? Des figures exemptes d'ambiguïtés, représentatives des nouvelles valeurs que le nationalisme actuel s'emploie à promouvoir. Il existe un besoin de marquer une rupture, de signifier clairement tout ce qui sépare le nationalisme d'aujourd'hui de celui que pratiquaient des intellectuels comme Lionel Groulx.

Enfin, dans une direction un peu différente, mais qu'on aurait bien tort de négliger, l'ambiguïté qui règne présentement comporte un autre côté. Lorsque des nationalistes prennent la défense de Groulx (sur le terrain de l'ethnicité, et du rapport à l'autre), ils compromettent l'ensemble du nationalisme québécois et ils fournissent du carburant à une machine à stéréotypes (dont les voies et les moyens sont bien connus) qui est en train de valoir au Québec une réputation de xénophobie et de racisme au sein de la communauté internationale.

Voir rouge et écrire blanc

Le Conseil des arts traite le français comme une langue étrangère

PIERRE SAMSON

Auteur du livre *Le messie de Belém*, Ed. Les Herbes rouges

Mes récents démêlés avec le Conseil des arts de Toronto ont réveillé, une fois encore, cette petite voix qui, venue du fond de ma mémoire, scandait cette sentence: Ce pays ne veut pas de toi.

Ce réveil, plutôt abrupt merci, a été provoqué par un règlement définissant les critères d'admissibilité au programme d'aide aux auteurs:

Toute œuvre écrite dans une langue autre que l'anglais sera acceptée si elle est accompagnée de sa version anglaise.

À la suite d'une conversation (en anglais) que j'ai eue avec la responsable du programme, les précisions suivantes peuvent être apportées:

- ce règlement s'applique aux œuvres écrites en français;
- l'exclusion des textes présentés uniquement en français s'explique par l'application de compressions budgétaires et la difficulté qu'éprouve le Conseil à trouver des jurés capables de comprendre cette langue.

Le français, langue étrangère: Histoire canadienne et bouffonnerie moderne.

Il y a lieu de s'attrister quand ce que l'on devrait consi-

dérer comme la crème de la crème du Toronto artistique est incapable de reconnaître l'apport de la culture française aux sociétés torontoise, ontarienne et canadienne.

Cette élite, bien sûr, s'appuie sur la démographie et ses chiffres pour excuser cette cécité. Il lui est aisé, par exemple, d'avancer que le poids de la population francophone de Toronto est loin d'égaliser celui de, disons, sa population d'origine asiatique ou même de sa communauté lusophone.

Quelle est l'importance de l'histoire?

L'histoire est la seule source qui permet à une société de se définir. Le présent est le résultat de l'histoire. Une ville qui ne respecte pas son patrimoine ne peut se dire d'envergure nationale, encore moins internationale.

Si Toronto veut être reconnue comme ville canadienne par excellence, il devra reconnaître la valeur des deux peuples fondateurs. J'exclus sciemment les Amérindiens, puisqu'ils n'ont pas été sérieusement consultés avant la création de ce pays. La naissance de ce pays, sa constitution, ses traditions sociales et politiques, sa structure économique, l'existence même de ses Conseils des arts, tant qu'à y être, ont leur source dans l'union de ces cultures, la française et l'anglaise. Qu'un Conseil des arts nie l'importance de l'une reste inexcusable. Qu'elle l'humilie, voilà qui est dégoûtant.

La tentative du Conseil de noyer l'une des cultures fondatrices du pays dans ce qu'elle considère un maelström

de minorités est une insulte aux francophones de la province. Comprenez-moi bien: je n'ai rien contre l'ourdou, le mandarin et l'allemand. Mais, au Canada, le fait de traiter le français en langue étrangère tient de l'hérésie historique.

Un argument tacite: «Ben quoi, Montréal fait la même chose» (notez le e non accentué)

Peut-être, je l'ignore. Et le Conseil ne devrait pas s'en soucier. On ne prend pas ses décisions en fonction de son voisin. On ne vise pas le minimum. Je vis à Toronto, je parle et j'écris en français, langue officielle du pays. Je paie toutes les taxes qu'on me demande de payer.

Et puis, même si Montréal et le Québec avaient des lois discriminatoires, quel serait leur argument pour les défendre? La nécessité de protéger une culture plongée dans une mer de 270 millions de lecteurs, téléphones et cinéphiles anglophones. Quel est celui du Conseil des arts: L'anglais est roi.

Mais ce qui est encore plus honteux est l'attitude complaisante du Conseil face à cette situation. De surcroît, sa position est indéfendable dans le domaine littéraire si l'on considère combien de mots anglais ont des racines françaises.

Le Conseil n'entend rien à la littérature parce qu'il s'attend à ce qu'un artiste s'exprime à travers un médium qui lui est étranger. Ma langue est, entre autres choses, mon outil, ma Muse. C'est comme si le Conseil avançait la di-

rective suivante dans le cadre de son programme en arts visuels: toutes les œuvres devront être présentées sous forme d'aquarelles. Un sculpteur s'amuserait ferme. De plus, en consultant ces traductions, les jurés évalueront des textes à partir d'ersatz. Ridicule.

Le Conseil encourage bel et bien l'assimilation de la communauté francophone de Toronto, groupe on ne peut plus fragile. Ainsi, si, à l'avenir, je veux bénéficier de l'aide du Conseil, peut-être serais-je avisé d'écrire en anglais. Voilà le message! Le Conseil suggère gentiment que le français, ici, n'a pas sa place.

La discrimination avec un sourire

Mais, ce qui m'enrage le plus dans cette histoire, c'est l'hypocrisie avec laquelle les dirigeants du Conseil des arts de Toronto mènent cette galère. Ils sont coupables de discrimination, mais de la discrimination qui sourit tristement. Pierrot avec un fouet. Ces grands pontes ont le mérite de refléter la réalité torontoise. Donnons-leur cela. Le pire, c'est que ces grosses légumes de la culture sont convaincus d'être justes et généreux. Mais, ce que je vois, c'est une brigade de puritains (et purificateurs) culturels planifiant leurs exactions derrière le sempiternel écran *politically correct*.

Avancer que les données démographiques les poussent à bafouer ma langue leur permet tout bonnement de cracher sur leur patrimoine, de ridiculiser la littérature et l'art en général et de déshonorer l'institution qui les paie si grassement.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

IMPÔTS

SUITE DE LA PAGE 1

caré à la presse. Ainsi, les contribuables pourront choisir entre un régime d'imposition général et un autre simplifié. Avec ce dernier, ils pourront se prévaloir d'un montant forfaitaire de 2350 \$, qui remplacera plusieurs crédits d'impôt et déductions offerts dans le régime général. Selon le ministère des Finances, ce formulaire d'impôt devrait satisfaire près de quatre contribuables sur cinq. Les autres, notamment ceux qui comptent sur des exemptions de gains en capital ou des crédits d'impôt pour dividendes ou relatif à un Fonds de travailleurs, auront plutôt intérêt à continuer d'utiliser le régime général. Parmi les caractéristiques principales de la réforme, notons que le taux des crédits d'impôt sera bonifié à 23 %. Également, on assistera à l'abolition des surtaxes de 5 et de 10 %, ainsi qu'à celle de la réduction d'impôt de 2 %.

Le ministre des Finances soutient que sa réforme améliorera passablement la situation des familles et des travailleurs à faibles revenus. La nouvelle table d'imposition entraînera, à compter de 1998, une hausse importante des revenus à partir desquels les Québécois paient de l'impôt. Plus de 200 000 contribuables, parmi les plus démunis, ne devront d'ailleurs plus rien au fisc.

Pour une famille avec deux revenus de travail et un enfant, le seuil d'imposition atteindra 28 665 \$, avec deux enfants, 30 788 \$. Les seuils d'imposition grimperont également chez les familles monoparentales (21 155 \$), les couples de moins de 65 ans sans enfants (18 975 \$), les couples de 65 ans à la retraite (25 185 \$), les célibataires de moins de 65 ans (10 695 \$) et les célibataires (14 375 \$). Pour ce qui est de l'impact de la réforme sur le revenu disponible des contribuables, les gains nets varieront de 100 \$ à 2000 \$ selon la situation de chacun. D'abord, l'ensemble des familles moins bien nanties bénéficiera d'une hausse de 265 millions en vertu du crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente, d'une hausse de 35 millions du remboursement d'impôts fonciers et d'une autre de 23 millions du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde.

Par exemple, un couple ayant deux enfants et un revenu total de 30 000 \$ bénéficiera d'une baisse d'impôt de 178 \$ et d'une hausse de l'aide fiscale aux ménages à faibles revenus de 1118 \$, soit un gain total de 1296 \$. Une famille monoparentale, quant à elle, profitera d'un gain de 2009 \$ si son revenu est de 25 000 \$. Le ministère des Finances prévoit également des gains nets pour les contribuables, selon des revenus de 25 000 \$ et la situation familiale suivante: 716 \$ pour une personne seule de moins de 65 ans, 1286 \$ pour un couple du même âge, 964 \$ pour une personne âgée de plus de 65 ans, 1176 \$ pour un couple du même âge.

Les familles qui gagnent 20 000 \$ et qui ont deux enfants verront leurs gains s'élever à 458 \$. Mais c'est pour une famille de deux enfants de sept ans et plus, dont le salaire total est de 25 000 \$, que le gain est le plus élevé, soit 1354 \$. Et une famille dont le revenu de travail est de 30 000 \$ profitera d'une baisse d'impôt de 100 %, pour un gain de 1296 \$.

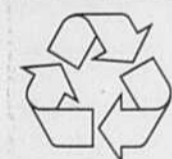
Les mieux nantis verront également leur impôt diminuer de 3 %, ce qui pourra signifier des gains allant jusqu'à 1012 \$ pour un couple gagnant 80 000 \$ et 363 \$ pour une personne qui gagne ce salaire à elle seule.

Sans suivre la lettre des recommandations de la Commission sur la fiscalité (40 % des suggestions retenues), la réforme Landry en conserve l'esprit en cherchant à abaisser le fardeau fiscal le plus élevé au Canada. Le ministre des Finances croit qu'ainsi sa réforme rendra la fiscalité québécoise plus compétitive vis-à-vis de celle de ses voisins et partenaires commerciaux. Pour les contribuables, elle sera plus équitable et plus simple, jusqu'à n'occuper qu'une simple feuille recto verso pour un couple qui le souhaiterait...

PRÉCISION

Beaudoin et la culture

Le Devoir annonçait hier la signature d'une entente de 3,4 millions sur le développement des arts, de la culture et des communications de l'île de Montréal. L'entente a été signée par le gouvernement du Québec et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM). Contrairement à ce que suggérait le dernier paragraphe du texte, la ministre de la Culture et des Communications Louise Beaudoin ne fera pas connaître, à la mi-mai, la liste des projets qui profiteront de l'entente. Elle fera plutôt connaître les modalités à suivre pour les entreprises culturelles désireuses de s'inscrire aux divers programmes prévus dans le cadre de l'entente.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Pour la version Internet (514) 278-6060
Extérieur de Montréal 1-800-563-5665 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Lavé. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LANDRY

SUITE DE LA PAGE 1

ans annuels dépassent 50 000 \$ verront leurs impôts diminuer d'à peine 3 %.

La réforme comporte également des mesures de simplification. Le rapport d'impôt tiendra désormais sur deux pages. Et on dit que 200 000 contribuables de plus à faibles revenus ne paieront plus d'impôt du tout.

Pourquoi cette réforme? Certes, elle est motivée, en partie, par les baisses d'impôt de 15 % décrétées par le gouvernement Harris en Ontario l'an passé auxquelles s'ajoutera sans doute cette année une autre réduction de 15 %.

Mais M. Landry se garde bien de se comparer à M. Harris. Il dit que sa réforme vise plutôt à «donner de l'espoir, chasser la perception de fatalité», dit-il. En laissant plus d'argent dans les poches des contribuables, on espère les inciter à consommer davantage et à remettre en marche la roue de l'économie.

C'est ici que le ministre Landry attend le contribuable au détour. Car s'il baisse ses impôts, il augmente la taxe de vente d'un point, à 7,5 %. Cette hausse lui rapportera 169 millions cette année, 675 millions par an à compter de l'an prochain. Cependant, pour protéger les plus démunis contre la hausse de la taxe, le ministère des Finances rembourse aux ménages à faible revenu la totalité de la taxe qu'ils auront payée, ce qui coûtera au gouvernement près d'un demi-milliard l'an prochain.

Rappelons que lorsqu'il est devenu premier ministre, le chef du Parti québécois, Lucien Bouchard, s'était opposé à toute hausse de taxes et d'impôt.

M. Landry ne croit pas que la hausse de la TVQ va ralentir l'économie en freinant la consommation, au contraire. Étant donné que la hausse n'entrera en vigueur que dans neuf mois, il croit que des consommateurs prévoyants vont anticiper leurs gros achats, ce qui aurait un effet accélérant sur l'économie. En outre, la hausse est compensée par une baisse de l'impôt sur le revenu qui commencera à paraître sur le chèque de paie dès le début de janvier 1998.

Mais Québec a d'autres trucs dans son sac pour renflouer ses goussets. Il augmente de 28 \$ les droits d'immatriculation pour chaque véhicule moteur, ce qui, mine de rien, lui rapportera 105 millions de plus par année.

La taxe sur le tabac augmentera de 28 cents la cartouche de 200 cigarettes, pour des revenus additionnels de l'ordre de 19 millions par année.

Les employés au pourboire dans l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration devront verser collectivement un montant additionnel de 25 millions en impôt car la procédure de perception de l'impôt sur les pourboires sera resserée. Ces employés devront verser leurs pourboires en entier à leur employeur qui prélèvera l'impôt sur cette somme au nom des deux gouvernements.

Dans sa lutte au travail au noir, Québec compte récupérer un montant global additionnel de 326 millions (incluant ceux des serveurs) en resserrant les contrôles dans le secteur de la construction, en améliorant la perception des impôts impayés et en augmentant les peines pour les tenanciers qui s'adonnent à la contrebande d'alcool.

La contribution des entreprises prendra la forme d'une promesse non remplie par le gouvernement. En 1995, le ministre Jean Campeau avait augmenté les taxes des entreprises de l'ordre de 500 millions en promettant qu'elles récupéreraient cette somme l'année suivante par le remboursement entier de la taxe de vente qu'elles paient elles-mêmes.

Or, le ministre Landry juge qu'il «n'a pas les moyens» de

tenir promesse. Il en impute d'ailleurs la faute à Ottawa. M. Landry rappelle que le Québec a demandé au fédéral une compensation financière de l'ordre de deux milliards pour les pertes encourues avec l'harmonisation de la TVQ avec la TPS en 1992, comme celle à laquelle ont eu droit trois provinces maritimes.

«Si Ottawa décidait de nous verser notre juste compensation, dit-il, je reviendrais immédiatement sur cette décision.» Mais pour l'instant, il économise 517 millions.

Pour atteindre ses objectifs financiers, Québec compte sur une compression de dépenses, annoncée la semaine dernière, de l'ordre de 2,3 milliards de dollars. Il compte aussi sur une hausse de ses revenus découlant de la croissance de l'économie.

Ainsi, malgré une baisse des impôts à compter du 1er janvier 1998, les revenus provenant de l'impôt des particuliers augmenteront de quelque 391 millions cette année par rapport à l'année dernière simplement à cause de la croissance de 3,1 % du produit intérieur brut.

Québec va d'ailleurs donner un petit coup de pouce à la croissance économique en injectant quelque 300 millions (119 millions en crédits d'impôt et 196 millions en dépenses budgétaires) dans le but de favoriser la création d'emplois et les investissements privés.

En additionnant diverses mesures, M. Landry annonce un «plan d'investissement» de cinq milliards de dollars sur 18 mois, dont les trois-quarts proviendront du secteur privé.

Le gouvernement va lui-même investir 760 millions dans la rénovation, la construction ou l'agrandissement d'écoles (notamment pour faire de la place aux maternelles à temps plein), d'hôpitaux, d'édifices patrimoniaux et dans la rénovation du métro de Montréal, 515 millions dans le réseau routier, 235 millions pour l'environnement.

Il promet d'alléger le fardeau réglementaire des entreprises et propose une série de mesures pour l'emploi des jeunes, le soutien à l'industrie du multimédia, le logement social et l'économie sociale. Il réserve 75 millions pour la création à Montréal d'une grande bibliothèque.

Québec compte enfin alléger ses dépenses de 125 millions cette année et de 500 millions l'an prochain en transférant des responsabilités d'une valeur équivalente aux villes.

L'Union des municipalités du Québec a déjà fait savoir que les municipalités ne pourront faire face à une hausse de leur fardeau sans que cela n'occasionne une hausse des taxes municipales que les élus locaux refuseront de cautionner. Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a promis toutefois de rendre public avant la fin d'avril un «projet de réforme du financement local dont l'objectif est de réduire de 500 millions les dépenses des municipalités pour qu'elles puissent assumer les nouvelles responsabilités».

M. Trudel veut conclure un «pacte Québec-municipalités». Le gouvernement du Québec promet aussi de conclure un «nouveau pacte fiscal» avec Montréal. Mais son contenu ne sera pas dévoilé non plus avant quelques semaines.

Le budget est muet également sur les modalités exactes de la politique familiale à laquelle on réserve toutefois un montant de 314 millions récupéré par Québec à même des économies réalisées en abolissant les bébé-boni et les allocations familiales universelles. La réforme, dont le contenu sera dévoilé par le ministre Pauline Marois dans quelques semaines, n'entrera en vigueur toutefois que le 1er septembre, soit deux mois plus tard que prévu.

Le porte-parole libéral, André Bourbeau, et le chef de l'ADQ Mario Dumont ont tous les deux dénoncé la hausse déguisée du fardeau fiscal des contribuables, en particulier ceux de la classe moyenne.

Charest devrait quitter la scène fédérale, croit Richler

Calgary (PC) — Le chef du Parti conservateur, Jean Charest, pourrait faire profiter davantage le Canada de ses aptitudes politiques s'il quittait la scène fédérale afin de lutter contre le projet séparatiste du Parti québécois, estime l'écrivain Mordecai Richler.

M. Richler, qui a maintes fois critiqué ouvertement le projet québécois de souveraineté, a indiqué lundi à Calgary que M. Charest était le seul individu capable d'unifier les forces fédéralistes du Québec, de la même façon que le PQ est parvenu à rapprocher plusieurs groupes disparates dans le giron de la souveraineté.

«Le francophone fédéraliste le plus populaire au Québec est Jean Charest», a déclaré M. Richler, de passage à l'Université de Calgary.

«Il ne sera certainement pas notre prochain premier ministre, alors pourquoi ne serre-t-il pas les dents et ne retourne-t-il pas au Québec afin de diriger une grande

coalition fédéraliste? [...] S'il faisait cela et devenait le jeune homme ayant sauvé la confédération, il deviendrait sûrement premier ministre un jour.»

M. Richler a dit ne pas douter que le premier ministre québécois Lucien Bouchard attendra jusqu'à ce que le moment soit venu pour tenir un troisième référendum sur la souveraineté. Il a toutefois prédit que le résultat de ce dernier sera similaire à celui du 30 octobre 1995.

Selon lui, une telle perspective devrait inquiéter tous les Canadiens. «Je crains que nous nous dirions tout droit vers la violence ethnique. Si les séparatistes devaient perdre à nouveau de justesse, je crains que les jeunes désenchantés, blâmant les anglophones et les juifs pour leur défaite, puissent descendre dans la rue, affirmant que la démocratie ne fonctionne pas.»

FOURRURE

SUITE DE LA PAGE 1

installation de Future Shop dans l'édifice sis à côté du complexe cinématographique Le Parisien. Pourquoi? «La succursale que Future Shop, qui est une compagnie de Vancouver, a construite sur Sainte-Catherine est la seule qui soit située dans un centre-ville. Tous leurs autres magasins à travers le Canada sont en banlieue.»

Autre signe encourageant, selon M. St-Marie, «a été le nettoyage de l'édifice Le Belgo qui fait l'angle Bleury-Sainte-Catherine». À l'intérieur, ces activités, que l'on associe toujours avec les artistes, prennent le dessus, pour ainsi dire, sur le vide. Le vide qui caractérisa bien des périodes depuis le déménagement des activités manufacturières.

A proximité se trouve la brasserie St-Régis. Elle a ouvert ses portes en 1934. Dans le genre, elle est une institution. D'abord, parce qu'elle est une rescapée: elle est toujours là alors que les autres alentours ont disparu. Corps et bières. Marc Bourget et Réal Gareau, deux des waiters de l'endroit, sont des témoins au long cours. Moustache à la mousquetaire, le premier travaille là depuis 38 ans. Moustache tombante, le second est là depuis 35 ans.

Entre les étudiants de l'ex-collège Sainte-Marie, de l'UQAM à ses débuts, lorsqu'elle logeait au pavillon Read, rue de La Gauchetière, des courtiers à l'emploi des compagnies d'assurances des environs, ces deux-là en ont vu passer. Ils en ont voulu couler.

Puis, le business, comment ça va? «C'est difficile.» Mais encore? «C'est plus ce que c'était.» Et Daniel Charron, le gérant, qu'en pense-t-il? «Le centre-ville continue à se vider. Et ceux qui restent consomment moins qu'avant. Le représentant d'une grande brasserie vient de me signaler que la consommation de draft a diminué de 15 % depuis janvier. C'est dur.» Bon.

La Baie, Eaton et les autres

À partir de 1840, la bourgeoisie francophone quitte le Vieux-Montréal en remontant notamment la rue Berri. Peu après, la bourgeoisie anglo-écossaise quitte également le Vieux-Montréal en empruntant Bleury. À la hauteur de Sainte-Catherine, elle tourne à gauche. Elle

construit uniquement des résidences. Elle se confectionne un quartier empruntant énormément au West-End de Londres.

Selon David Hanna, professeur de géographie urbaine à l'UQAM et président de Héritage-Montréal, «à la différence des francophones dans l'est, la rue Sainte-Catherine de l'époque était un domaine strictement bourgeois».

Le long de Sainte-Catherine, les Anglo-Écossais construisent de grands habitats classiques qu'on appelle terrasses. «Chacune d'entre elles, précise M. Hanna, se composait de quatre à quinze unifamiliales avec, sur le devant, une façade très prestigieuse. Le style palazzo, style italien, était alors en vogue.» Les francophones construisent la cathédrale Saint-Jacques? «Alors, les anglophones érigent la cathédrale Christ Church.» Les francophones fondent l'Université de Montréal vers 1880? «Les anglophones répondent par l'Université McGill. Tout au long de cette période, il y a eu comme une espèce d'opposition.» Celle-ci atteindra son point culminant en 1890 lorsque Morgan décide d'abandonner la rue Notre-Dame pour le Square Phillips. «Ce déménagement eut un impact très marqué sur la communauté anglophone du quartier.»

Toujours est-il qu'en 1893, le magasin Murphy emménage là où il y a un Simpsons aujourd'hui. En 1895, c'est Scroggie qui occupe le lieu aujourd'hui occupé par Eaton. Puis, en 1896, c'est Birks et Ogilvy. Conséquence? La Notre-Dame s'affaïsse économiquement.

En moins de deux, la rue Sainte-Catherine se transforme donc en un artère commerciale. En fait, elle se transforme en principale rue commerciale de Montréal. Et alors? «Au cours des années, elle va structurer tout le développement de la ville. Aujourd'hui encore, elle est le point de référence», a expliqué M. Hanna. Elle est une adresse. Tout simplement, tout bêtement.

Les constructions des édifices à bureaux La Confédération en 1927, à l'angle sud-est de McGill College et Sainte-Catherine, du Dominion Square en 1930 entre Peel et Drummond et de la tour Université au coin sud-est de Sainte-Catherine et University en 1933, confirment définitivement le prestige du tronçon Union-Peel.

FORCES

SUITE DE LA PAGE 1

œuvre ce qu'il a qualifié de «plan d'action qui permettra aux Forces canadiennes de s'adapter aux circonstances nouvelles, de rencontrer de nouveaux défis et de reconquérir la confiance et la fierté du public».

Le 31 décembre dernier, M. Young a annoncé son intention de présenter au premier ministre, d'ici la fin mars, un plan complet concernant l'avenir de l'institution militaire. Pour mener à bien son travail, le ministre s'est entouré d'une petite équipe de conseillers et a demandé à quatre universitaires et à l'ancien juge Brian Dickson de «plancher» sur des réformes à mettre en œuvre au sein des Forces armées. Hier, le ministre a publié l'ensemble des études qui sont au cœur de son plan d'action intitulé *Rapport au premier ministre sur le leadership et l'administration dans les Forces canadiennes*.

Celui-ci est divisé en quatre parties. La première porte sur différents aspects des activités des Forces armées, alors que la deuxième est entièrement consacrée à la justice militaire.

Le ministre ne remet aucunement en cause la structure des Forces armées et ses rôles internes et externes dans les 65 recommandations de la première partie de son plan d'action. Il rejette les suggestions de certains experts de transformer les Forces armées en forces de maintien de la paix ou de renoncer à ses missions de Casques bleus pour se concentrer uniquement à la préparation d'une guerre. «C'est uniquement en conservant des forces plurifonctionnelles et aptes au combat que les Forces canadiennes pourront garder la souplesse nécessaire pour remplir tous ses rôles et participer aux diverses opérations susceptibles de se présenter dans les années à venir», a-t-il dit. Il a confirmé que les Forces armées maintiendraient des effectifs de 60 000 membres de la Force régulière et de 30 000 réservistes, et qu'un «financement stable et prévisible» serait assuré.

Pour maintenir la discipline, le ministre propose l'accélération du processus de règlement des griefs et la création d'un poste d'ombudsman qui «informera, conseillera et guidera tous les membres du personnel militaires ou civils qui ont besoin d'aide ou qui estiment avoir été traités injustement».

De plus, pour éviter que les soldats portent une loyauté exagérée à leur régiment, il recommande que «tous les membres de l'armée de terre comprennent bien la relation entre la loyauté envers le régiment et la nécessaire loyauté envers l'ensemble des Forces armées».

En ce qui concerne le leadership, M. Young fait une vingtaine de recommandations dont plusieurs concernent le niveau d'éducation et le développement des valeurs. Ainsi, il exige que tous les officiers, sauf ceux sortis du rang, détient un diplôme universitaire pour l'obtention d'une commission d'officier. Il réclame aussi la révision des programmes d'études au Collège militaire royal et dans les écoles d'état-major pour y inclure des cours sur le leadership et d'autres aspects de la vie militaire. Pour occuper un poste de commandement, le ministre place d'ailleurs la barre très haute puisqu'il veut s'assurer «que les connaissances des candidats éventuels sont à jour dans des domaines comme le droit militaire, les droits de la personne, les affaires publiques, les responsabilités juridiques, la gestion des ressources, l'équité en matière d'emploi et l'éthique».

Pour éviter une répétition des événements de Somalie, le ministre demande l'amélioration de «la formation au traitement des détenus et prisonniers de guerre, aux interrogatoires et à la conduite après la capture» et une plus grande sensibilisation «dans le domaine du droit de la guerre et des règles d'engagement». Pour s'assurer que le système de justice militaire soit juste envers les soldats et transparent aux yeux de la population, le ministre propose 35 recommandations qui devraient permettre à la justice militaire de respecter la Charte des droits et libertés et de se rapprocher du fonctionnement du système de justice civile.

Ainsi, les responsabilités du juge-avocat général seront précisées dans la Loi sur la défense nationale et son indépendance vis-à-vis de la chaîne de commandement renforcée. De plus, tout sera mis en œuvre pour que les rôles des avocats militaires, qui offrent des conseils juridiques aux militaires accusés tout en étant responsables de la poursuite au nom des Forces armées, soient séparés.

Le déroulement des procès sommaires et des procès en cours martiaux sera revu pour s'assurer que les droits des accusés soient pleinement respectés. La formation des juges sera améliorée alors que l'accusé pourra obtenir de l'aide juridique. Il pourra aussi en appeler d'une sentence prononcée lors d'un procès sommaire. Lors d'un procès en cour martiale avec jury, c'est le juge qui imposera la sentence et non les membres du jury.

Les responsabilités de la police militaire seront clairement définies et leurs pouvoirs, élargis. Ainsi, les enquêteurs de la police militaire disposeront d'une structure leur rendant indépendants de la chaîne de commandement et ils auront le pouvoir de déposer des accusations. Apparaissant, les policiers militaires enquêtaient, mais il revenait aux commandants des suspects de porter des accusations.

Progressivement, toutes les traces résidentielles sont évacuées. Les commerces s'ajoutent aux commerces, les tours à bureaux aux tours à bureaux, et les galeries souterraines font leur apparition avec la construction de La Place Bonaventure et surtout, surtout, de la Place Ville-Marie.

Les tours du centre-ville

Bizarrement, la construction de la Place Ville-Marie a davantage favorisé l'émergence d'édifices dans l'axe sud-nord, on pense évidemment à McGill College, que dans l'axe est-ouest. On a construit les tours BNP, Industrielle-Alliance, Montréal Trust et autres avant de construire la nouvelle Tour IBM ou le 1000 La Gauchetière.

Après un long passage à vide au cours des années 90, la situation des édifices à bureaux s'est quelque peu améliorée au cours des douze derniers mois. Selon Jean Laurin, président de la société Devencore, «les nouveaux immeubles comme ceux de McGill College affichent presque complet. Conséquence, les propriétaires demanderont des prix nets plus élevés». De plus, de 16 % il y a deux ans, le taux d'occupation de la catégorie A dans son ensemble a reculé jusqu'à 12,4 %. Bref, de ce côté-là, ça va mieux.

Côté commerces, c'est comme ci, comme ça. C'est cahin-caha. Eaton, on le sait, est aux prises avec des problèmes financiers énormes; dans les galeries marchandes qui serpentent en-dessous, il y a des A louer, dans... On a trop construit. On a ajouté beaucoup trop de commerces.

Qu'on y songe. Pendant que les autorités encourageaient à coups de politiques nébuleuses l'exode tous azimutés vers la banlieue, on a ajouté, seulement au cours des dix dernières années, Les Cours Mont-Royal, La Place Montréal-Trust et le Centre Eaton, pour ne parler que des plus importants. Bref, pas étonnant que Simpsons et d'autres aient fermé et demeurent clos.

Sauf que... D'après Pierre St-Marie, un investisseur a déposé une offre d'achat pour l'immeuble de Simpsons, propriété de La Baie, afin d'éventuellement le transformer en un édifice qui proposerait un «gros» commerce par étage. Les locataires potentiels? «Ce serait dans le genre de Virgin Records.» C'est à suivre.